



**Débat d'Orientation Budgétaire
2022**



Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

A l'appui du

Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation au Conseil Communautaire
du 24 février 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
<i>Rappel réglementaire</i>	6
1. <i>CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN</i>	7
A. <i>LES CONSEQUENCES DANS LA ZONE €</i>	7
B. <i>EN FRANCE</i>	7
a. <i>Les conséquences sur le marché du travail</i>	8
b. <i>L'inflation</i>	8
c. <i>La situation des entreprises</i>	9
d. <i>Dette et déficit public</i>	9
e. <i>Les moyens déployés</i>	9
2. <i>LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES</i>	10
A. <i>LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i>	10
a. <i>Historique des différentes mesures de soutien au bénéfice des collectivités (hors plan de relance)</i>	10
b. <i>Les hypothèses d'évolution de la fiscalité</i>	10
c. <i>Les concours financiers</i>	11
d. <i>Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité</i> .11	
B. <i>REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ET FISCAUX</i>	12
a. <i>Objet de la réforme</i>	12
b. <i>Le potentiel financier</i>	12
c. <i>L'effort fiscal</i>	12
d. <i>Calendrier de déploiement de la réforme et de la mise en forme d'une « fraction de correction »</i>	13
C. <i>MESURES DIVERSES</i>	13
a. <i>Ajustement des dispositions en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales</i>	13
b. <i>Mise en place d'une allocation compensatrice des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux</i>	14
c. <i>Responsabilité de l'ordonnateur et du comptable public</i>	14

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	15
1. <i>Budget Principal 2021</i>	15
A. <i>Généralités</i>	15
B. <i>Section d'exploitation</i>	16
3 <i>Charges de personnel</i>	20
4 <i>Comparatif 2020 / 2021 en section d'exploitation</i>	22
5 <i>Comparatif 2020/ 2021 en section d'Investissement</i>	24
6 <i>Les dépenses et recettes réelles par secteur</i>	25
7 <i>Les Restes à réaliser 2021 reportés sur le Budget 2022</i>	27
8 <i>Autres éléments à prendre en compte</i>	29
9 <i>Les subventions</i>	30
10 <i>L'Etat de la Dette</i>	31
2. <i>Budgets annexes 2021</i>	32
A. <i>Cité souterraine</i>	32
B. <i>Assainissement</i>	33
C. <i>Zones d'activités</i>	34
D. <i>MARPA</i>	35
E. <i>Centre aquatique</i>	36
CONTEXTE GENERAL- RESTROSPECTIVE 2021 EN RESSOURCES HUMAINES	37
1. <i>Les faits les plus marquants en RH en 2021</i>	37
2. <i>L'effectif au 01/01/2022</i>	39
3. <i>Les dépenses</i>	54
4. <i>Les perspectives 2022</i>	54
PROJET DE TERRITOIRE	57
PCAET (PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL).....	60
INFORMATIQUE ET COMMUNICATION	62

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	64
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	<i>65</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>70</i>
<i>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....</i>	<i>71</i>
<i>GEMAPI.....</i>	<i>77</i>
<i>ASSAINISSEMENT.....</i>	<i>78</i>
<i>AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</i>	<i>79</i>
 COMPÉTENCES OPTIONNELLES	 80
<i>HABITAT</i>	<i>81</i>
<i>VOIRIE</i>	<i>82</i>
<i>SOLIDARITÉS.....</i>	<i>83</i>
<i>MOBILITES.....</i>	<i>86</i>
 COMPÉTENCES FACULTATIVES.....	 87
<i>CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS.....</i>	<i>88</i>
<i>LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT.....</i>	<i>89</i>
<i>ENFANCE / JEUNESSE / SCOLAIRE</i>	<i>90</i>
<i>CULTURE</i>	<i>92</i>
<i>GESTION DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL</i>	<i>95</i>



INTRODUCTION

Rappel réglementaire

Au-delà de l'obligation légale d'établir et de faire un débat autour des orientations budgétaires, introduite par l'article L.5211-36 du CGCT, ce dernier est destiné à favoriser les discussions et partager les évolutions de la situation financière d'une collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) fait l'objet d'une délibération dont l'absence entache l'adoption du budget primitif d'illégalité. Le vote de celui-ci doit intervenir dans les deux mois qui suivent l'approbation du DOB. Prendre acte de la tenue du DOB permet aux établissements publics et collectivités de se prémunir d'un recours des tiers.

1. Les orientations budgétaires : les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes tant en section de fonctionnement que d'investissement en précisant les hypothèses d'orientations retenues en matière de fiscalité par exemple ou de concours financiers, de tarification,
2. Les engagements pluriannuels qui consistent en la programmation des investissements et des attendus en recettes comme en dépenses,
3. La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
4. Des éléments relatifs aux dépenses de personnel : la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
5. Les informations relatives à la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 apporte un nouvel élément rendu obligatoire dans le DOB, à savoir les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la structure publique.

Le DOB de l'EPCI sera transmis obligatoirement aux communes membres dans un délai de 15 jours. De même, les communes de plus de 3500 habitants doivent transmettre leur DOB à l'EPCI dont elles sont membres.

Il sera également mis à la disposition du public dans ce délai et publié sur le site internet de la CCTNP dans le délai d'un mois suivant son adoption.

1. CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Par la suite, aux successives vagues de contamination se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et le premier semestre 2022.

A. LES CONSEQUENCES DANS LA ZONE €

Une reprise plus tardive mais solide. Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement au deuxième trimestre. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières importantes.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1% (après -6,5% en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1%.

B. EN FRANCE

Vers un retour à la normale de l'activité économique. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées en mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3% au T/T au troisième trimestre. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1% sous son niveau d'avant la crise sanitaire (T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration, la consommation des ménages a progressé de 5% T/T au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la

consommation publique et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1% T/T au T3).

a. Les conséquences sur le marché du travail

Onde de choc amortie sur le marché du travail. Au premier semestre 2021, 438.000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau de prépandémie dès juin 2021. Finalement 222.000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270.000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. Plus de 40% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- L'interruption soudaine des activités économiques,
- La rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel,
- Les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

b. L'inflation

Une inflation transitoire qui se prolonge. Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5% en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation de l'indice des prix à la consommation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6% en octobre 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix.

L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1% en 2021 et 1,3% en 2022.

c. La situation des entreprises

Des entreprises qui se portent bien. Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés. Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9% au T1 et 35,4 % au T2.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

d. Dette et déficit public

Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise. Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit devrait atteindre - 8,1% du PIB en 2021 (après 9,1%) et baisser à - 4.18% en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019).

e. Les moyens déployés

Des investissements publics de long-terme avec France 2030. « Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France 2030 ». Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022.

2. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Le cru 2022 du PLF pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. Il s'agit d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

A. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

a. Historique des différentes mesures de soutien au bénéfice des collectivités (hors plan de relance)

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans un cadre particulier hérité des différentes lois de finances rectificatives votées depuis le début de la crise sanitaire, comportant de nombreuses mesures de soutien aux collectivités.

La clause de sauvegarde fiscale (article 21 de la troisième loi de finances rectificatives du 30 juillet 2020, article 74 de la LFI pour 2021) : **190,5 millions €**.

Les dotations au profit des régies exploitant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et au profit des collectivités subissant une dégradation de leur épargne dû notamment de pertes tarifaires (article 26 de la LFR1 du 19 juillet 2021) : **200 millions €**.

Les avances remboursables aux autorités organisatrices de la mobilité (article 10 de la LFR4 du 30 novembre 2020) : 567 millions €.

Les avances remboursables aux départements sur le produit des droits de mutation à titre onéreux (article 25 de la LFR3 du 30 juillet 2020) : **120 millions €**.

D'autres mesures sectorielles ont été prises, notamment au bénéfice des gestionnaires privés et publics de remontées mécaniques dans les collectivités de montagne.

b. Les hypothèses d'évolution de la fiscalité

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation constatée entre novembre n-2 (2020) et novembre n-1 (2021). Ce taux n'est pas encore connu, mais l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) entre août 2020 et août 2021 atteint 2,4% permettant de donner une tendance d'évolution plus importante qu'en 2021.

L'évolution prévisionnelle de la TVA pour 2022 revêt une grande importance puisque de cette évolution dépendra l'augmentation des fractions de TVA octroyées aux EPCI et aux départements dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

c. Les concours financiers

- *La dotation globale de fonctionnement*

Elle suit les mêmes lignes directrices que celle des années précédentes. Ainsi, la DGF est stable avec un montant de **26.786** milliards d'€.

L'accent serait porté sur les dotations de péréquation des communes :

- + **95** millions € en 2022 pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) contre + 90 millions € en 2021 ;
- + **95** millions € en 2022 pour la dotation de solidarité rurale (DSR) contre + 90 millions € en 2021.

La dotation nationale de péréquation (DNP) verrait son enveloppe inchangée pour la 8ème année consécutive.

L'augmentation de ces enveloppes devrait, comme les années précédentes, être compensée par l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Le PFL 2022 acte également une autre étape du rattrapage de la Dotation d'Aménagement des Communes (DACOM) des collectivités ultra-marines, via une nouvelle majoration du coefficient démographique. Le rattrapage serait ainsi réalisé pour moitié dès 2022.

- *Les autres concours financiers totalisent 52,1 milliards d'€ et parmi eux :*

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en haussé (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1046** millions €
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **907** millions € (+ 337 millions € par rapport à 2021)
- La dotation de soutien à l'investissement des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année 2021 : **212** millions €.

d. Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

En 2021, l'enveloppe prévue pour cette dotation atteint 10 millions €. La réforme inscrite au PLF 2022 propose de doubler ce montant et de créer une nouvelle fraction destinée aux communes situées dans un parc naturel régional.

B. REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS ET FISCAUX.

a. Objet de la réforme

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que la réduction des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des établissements industriels conduiraient à d'importantes évolutions dans les calculs des indicateurs financiers et fiscaux servant à la détermination de la DGF et des différents mécanismes de péréquation tels que le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC).

L'article 47 du PLF pour 2022, suivant les principales recommandations du Comité des finances locales, entreprend la révision des modes de calcul de ces indicateurs, parmi lesquels le potentiel financier et l'effort fiscal

b. Le potentiel financier

Le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé.

A compter de 2022, le potentiel relatif à la taxe d'habitation sur les résidences principales est naturellement supprimé. De plus, la formule de calcul intègre de nouveaux produits fiscaux :

- Droits de mutation à titre onéreux ;
- Imposition forfaitaire sur les pylônes ;
- Majoration de la taxe d'habitation sur le titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;
- Taxe locale sur la publicité extérieure ;
- Fraction de la TVA octroyée aux EPCI répartie au prorata de la population de la commune dans le total de la population de l'EPCI.

c. L'effort fiscal

L'effort fiscal mesure la pression fiscale applicable sur une collectivité. Son niveau dépend d'un rapport entre le produit fiscal réellement perçu par une collectivité et son potentiel.

Jusqu'en 2021, le produit fiscal comprenait l'ensemble de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et de TEOM/REOM, perçus sur le territoire d'une commune, par cette dernière mais aussi par les EPCI.

A compter de 2022, l'effort fiscal ne sera calculé qu'en fonction du produit fiscal perçu par la commune, sans prise en compte des produits perçus par les EPCI, et sans prise en compte des produits servant à financer la compétence « ordures ménagères ».

d. Calendrier de déploiement de la réforme et de la mise en forme d'une « fraction de correction ».

Les effets de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux devraient lissés dans le temps. Le PLF pour 2022 prévoit par ailleurs la mise en place d'une « fraction de correction » destinée à neutraliser, totalement dans un premier temps, puis partiellement par la suite, les effets non seulement de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux proprement dite, mais aussi ceux hérités des réformes de la taxe d'habitation et des impôts de production. Néanmoins, l'évolution des autres variables devrait continuer d'être prise en compte.

La neutralisation serait donc complète pour 2022.

En l'état actuel des textes, la fraction de correction devrait neutraliser 90% des effets des différentes réformes en 2023, puis 80% en 2024, 60% en 2025, 40% en 2026, et 20% en 2027. En 2028, aucun correctif ne serait ainsi intégré.

Enfin les différents jeux de garantie existants pour chacune des dotations ne seraient pas modifiés.

C. MESURES DIVERSES

a. Ajustement des dispositions en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

L'article 16 de la loi des finances pour 2020, prévoit, au titre de 2020, un mécanisme de remise à la charge des communes et EPCI à fiscalité propre ayant augmenté leur taxe de TH entre 2017 et 2019.

Un amendement adopté en première lecture exclut de cette remise à la charge :

- Les communes et les EPCI dont le taux a augmenté à la suite d'un avis de contrôle budgétaire de la chambre régionale des comptes, en 2018 ou 2019, en application des articles L.1612-5 et/ou L.1612-14 du CGCT. Les collectivités, ayant, dans le cadre de cette procédure, soit par délibération, soit à la suite d'un arrêté préfectoral, appliqué une hausse de taux de taxe d'habitation sont exonérés du prélèvement.
- Les EPCI à fiscalité propre qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019, en contrepartie d'une baisse du taux TH de leurs communes membres, sans que le produit communal et intercommunal de taxe d'habitation sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre n'ai globalement augmenté, seront exonérés du prélèvement.
- Les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019, en contrepartie d'une baisse du taux de TH de leur EPCI à fiscalité propre, sans que le produit communal et intercommunal de taxe d'habitation sur le territoire de la commune n'ai globalement augmenté, seront exonérées du prélèvement.

Les deux derniers cas exposés font notamment référence aux ensembles intercommunaux ayant prévu des ajustements ou des transferts de fiscalité dans le cadre de pactes financiers et fiscaux.

b. Mise en place d'une allocation compensatrice des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux.

Les collectivités locales devraient bénéficier de compensations fiscales sur les exonérations obligatoires de taxe foncière sur les propriétés bâties de 25 à 30 ans des logements sociaux.

Les logements concernés sont des logements sociaux dont l'agrément sera attribué entre 2021 et 2026.

La compensation serait mise en place sur une durée de dix années.

c. Responsabilité de l'ordonnateur et du comptable public.

Aujourd'hui, le comptable public est soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes et les Chambres régionales et territoriales des comptes.

Les ordonnateurs sont quant à eux responsables devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

L'article 41 du PLF pour 2022 prévoit d'habiliter le Gouvernement à prendre de nouvelles dispositions par voie d'ordonnance permettant de mettre en place un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, englobant l'ensemble des acteurs de la chaîne financière.

L'objectif de cette réforme est de tendre à terme vers des sanctions plus efficaces et mieux ciblées, en cas de préjudice financier significatif et dans des situations de négligences et de carences graves.

Source : Le présent document a été préparé à l'appui de la publication éditée par la Caisse d'épargne « débat d'orientation budgétaire 2022 et du livre blanc des experts, loi de finances 2022 : Vers des bouleversements majeurs pour les collectivités ?

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1. Budget Principal 2021

A. Généralités

La cinquième année d'existence de la CCTNP a de nouveau été marquée par la crise sanitaire, notamment pour la Cité souterraine de Naours, impactée par la mise en place d'un « pass sanitaire » obligatoire dans les lieux publics en juillet 2021.

Cela ne remet pas en cause les équilibres financiers mais doit nous amener à toujours davantage de rigueur et de recherches d'économies dans la gestion du budget principal et des budgets annexes (Zones d'activités, Assainissement, MARPA, Cité souterraine et Centre aquatique).

Ce contexte encore difficile nous amènera à voter le budget primitif, préparé selon les objectifs suivants :

- ❖ Permettre d'apporter une continuité des services à la population en les améliorant chaque fois que cela est possible,
- ❖ Maintenir les taux de fiscalité à l'identique de ceux fixés lors de la création de la CCTNP,
- ❖ Permettre également les financements futurs des investissements qui s'inscriront pour les années à venir et conformément au projet de territoire validé le 8 juillet 2021.

Lors de cette année 2022, notre assemblée communautaire devra poursuivre sa réflexion sur la lutte contre les inondations en appliquant la taxe GEMAPI (taxe de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations), destinée à financer une partie des travaux nécessaires.

La réflexion sur la compétence scolaire, qui ne s'applique que sur 26 communes de notre territoire depuis la naissance de la CCTNP au 1^{er} janvier 2017, continuera en 2022 afin de trouver le meilleur fonctionnement possible pour les élèves de la Communauté de communes et en concertation avec les élus municipaux.

En 2021, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0.89% soit 164 112€ sur le chapitre 011 principalement.

En 2021, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 866 438.40€ par rapport à 2020 (+4.47%) pour un montant total de 20 230 438.18€.

En 2022, les recettes de fonctionnement devraient être en légère hausse sous réserve de sortir de la crise sanitaire.

B. Section d'exploitation

a) Les dépenses

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire et l'obligation d'équiper les équipes pour le respect des gestes barrières.

Le montant des dépenses pour l'année 2021 dans le cadre de nos obligations sanitaires s'élève à :
31 146.89 € TTC.

Ce montant est plus de deux fois inférieur aux dépenses de 2020 (75 929.30 €) pour les raisons suivantes :

- Les équipements et licences informatiques, plexiglass, tenues de désinfection et thermomètres acquis en 2020 restaient opérationnels et suffisants pour 2021 ;
- Des stocks de consommables avaient été constitués en 2020 et consommés sur 2021 (crème lavante, GHA et désinfectant principalement) ;
- Une baisse des consommations a été constatée au second semestre 2021 (le second semestre ne représente que 7 888 €)

Ces dépenses sont réparties ainsi :

Désignation	Quantité	Unités	Montants
Charlottes	3000	Charlottes	101,16 €
Crème lavante	100	Litres	125,04 €
Détergent virucide	330	Litres	2 155,68 €
Essuie main	2310	Bobines	4 465,08 €
Gants	282000	Gants	13 165,00 €
GHA	222	Litres	1 518,90 €
Masques FFP2	13500	Masques FFP2	5 067,63 €
Pulvérisateurs	20	Pulvérisateurs	20,52 €
Sacs	2000	Sacs	124,88 €
Surblouses	3500	Surblouses	2 450,00 €
Sur lunettes	400	Sur lunettes	768,00 €
Tabliers	30000	Tabliers	1 185,00 €

- **Le montant des dépenses par service :**
(Equipements de protection et produits d'hygiène et d'entretien)

Service	Montants
Actions sociales	19 876,94 €
Administration Générale	20,52 €
Scolaire	11 249,43 €

b) La projection 2022 :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- ✓ Les dépenses seront globalement constantes. Les dépenses concernant l'habillement et la formation des agents seront revues à la hausse dans le but d'améliorer les conditions de travail et de marquer l'identité du territoire sur le terrain.

Le chapitre 012 « charges de Personnel et frais assimilés » :

- ✓ Les dépenses en augmentation sont en lien avec la création de différents postes, dont celui de Chef de projet *Petites villes de demain, du responsable du RPE de Bernaville, et d'autres postes liés à l'application du nouvel organigramme.*
- ✓ Le GVT (glissement vieillesse technicité) explique également cette hausse.
- ✓ A la suite des lignes directrices de gestion applicables au 1^{er} janvier 2022, certains agents bénéficieront d'un avancement de grade ou de promotion interne et 56 agents, d'un reclassement dans un nouvel échelon au 1^{er} janvier 2022 lié au PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme s'est chargé de relancer un appel d'offre concernant l'assurance des risques statutaires. Le nouveau contrat de groupe, qui s'applique au 1^{er} janvier 2022 pour 4 ans a ainsi été confié à la compagnie CNP avec l'intermédiaire de la SOFAXIS.

Ce nouveau contrat propose un taux à 6,71 %, au lieu de 6,30 % en 2021 (pour les agents affiliés à la CNRACL) et de 1.50 % au lieu de 1.45% (pour les agents affiliés à l'IRCANTEC).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

- ✓ Les indemnités des élus ont été fixées par délibération en décembre 2020 et seront fixes sur toute la durée du mandat.
- ✓ Les contributions versées aux organismes et partenaires seront proposées au budget primitif 2022. Pour la majorité d'entre elles, les montants seront à l'identique de 2021. Les hausses seront dues à la mise en place de nouvelles actions dans l'intérêt de la CCTNP comme la mise en place du « pass tourisme » à l'échelle du pôle métropolitain.

Le chapitre 66 « Frais financiers » :

- ✓ En l'absence d'emprunt contracté en 2021, les dépenses au chapitre 66 sont en légère baisse.

Intérêts 2021	Intérêts 2022	Evolution
116 595.93 €	92 947.26 €	- 20.28 %

- ✓ Des projets sont à l'étude et dans l'hypothèse où ils se réaliseraient, la collectivité pourrait recourir à un financement partiel à l'emprunt.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- ✓ La collectivité versera une participation aux budgets annexes :

Budget	Montant de la subvention exceptionnelle 2021
Cité souterraine	300 000€
Zones d'activités	450 000€
Centre Aquatique	200 000€

c) Les recettes

TEOMi (taxe enlèvement des ordures ménagères incitative) :

La CCTNP a délibéré favorablement le 30 septembre 2021, sur l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (la TEOMI) sur le territoire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, à compter de l'exercice 2022. Cette redevance se compose d'une part fixe de 80 % et d'une part variable, dite incitative, de 20% qui se concrétisera officiellement en 2024.

En 2021, le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est de 11.90 %.
Pour rappel, en 2021, le montant est de 76 € par habitant.

Le montant réalisé en 2021 est de **2 462 727€**.

	2019	2020	2021
Montant réalisé	2 404 040	2 442 670	2 462 727

En 2022, le besoin sera supérieur en raison de l'augmentation de la Taxe sur les activités polluantes (TGAP), besoin accru de 282 000€.

La TGAP est de 17 € la tonne enfouie en HT en 2019. Il est prévu qu'elle augmente jusqu'à 65 € la tonne d'ici 2025.

Dotation Globale de Fonctionnement

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être en légère augmentation conformément au Plan de redressement des Finances publiques de 2018 à 2022.

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation 2020 / 2021
Dotation de solidarité rurale		92 920.00	3 202.00	-96.55%
Dotation d'intercommunalité	760 645.00	829 920.00	841 575.00	+ 1.40 %
Dotation de compensation de groupement	698 668.00	627 672.00	672 382.00	+ 7.12 %
Dotation Globale de Fonctionnement	1 459 313.00	1 550 512.20	1 517 341 .00	- 2.14 %

Evolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (compte 739211) :

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation 2020 / 2021
Attribution de compensation	2 958 817.29	2 956 670.04	2 956 670.04	0 %

d) Fiscalité intercommunale

Les taxes : Les taux appliqués et montants des produits 2021 :

Pour rappel, les taux des 4 taxes « locales » sont inchangés depuis 2017 (création de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie) et seront maintenus en 2022.

Etat 1259 FPU

	Taux depuis 2017	Produits réalisés 2018	Produits perçus 2019	Produits perçus 2020	Produits perçus 2021
Quote part TVA					4 709 333.00
Taxe d'Habitation	17%	6 904 650.00	7 157 814.00	7 232 392.00	2 600 331.00
Taxe foncière non bâtie	11.70 %				
Taxe foncière bâtie	5.10 %				
Cotisation Foncière Entreprise	25%				
TOTAL		6 904 650.00	7 157 814.00	7 232 392.00	7 309 664.00

Autres Produits réalisés :

Sigle	Libellé	2018	2019	2020	2021
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux	462 207.00	568 243.00	578 684.00	588 866.00
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	736 681.00	785 570.00	802 439.00	832 234.00
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales	204 172.00	180 200.00	154 056.00	258 366.00
FPIC	Fonds de péréquation des ressources Intercommunales	384 916.00	397 184.00	410 170.00	417 025.00
TOTAL		1 787 976.00	1 931 197.00	1 945 349.00	2 096 491.00

IFER :

Pour rappel, l'article 178 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 prévoit que, à compter de 2020, le produit de l'IFER afférant aux éoliennes visées à l'article 1519 D du CGI installées à compter du 1er janvier 2019 sera attribué à hauteur de 20% aux communes **quel que soit le régime fiscal de leur EPCI d'appartenance** (y compris en cas de FPU).

Pour les éoliennes installées avant le 1er janvier 2019, les EPCI à FPU continuent de bénéficier de 70 % du produit de l'IFER éolien (30% pour le CD).

3 Charges de personnel**Le détail des dépenses de personnel en 2021 :**

Nature	2018	2019	2020	2021
Rémunération des titulaires (c/64111)	1 723 227,01	1 849 479,97	1 868 937,75	1 803 303,61
Rémunération des non-titulaires (c/64131)	2 349 460,44	2 299 478,42	2 349 588,82	2 428 712,20
Rémunération des contrats aidés et insertion (c/64168)	44 669,91	178 232,62	209 099,37	148 330,81
Régime Indemnitare (c/64118)	392 633,86	433 088,41	440 385,18	463 522,88
NBI-SFT (c/64112)	87 180,89	65 021,76	63 831,44	73 219,22
Charges Sociales (c/6451)	1 111 280,62	1 080 558,44	1 060 507,28	1 059 718,34
Caisses de retraites (c/6453)	582 265,90	591 315,22	593 220,61	587 996,78
Pôle emploi (c/6454)	118 962,10	100 300,21	100 630,80	103 867,79
Cotisations CNFPT/CDG (c/6336)	69 096,86	61 677,91	56 439,75	62 834,54
Personnel mis à disposition par les communes (c/6217)	33 857,18	26 757,43	55 980,62	33 848,12
Cotisation FNAL (c/6332)	20 487,27	21 068,27	21 150,17	21 593,45
Autres impôts (FIPHFP) (c/6338)	60 712,34	77 188,94	48 202,22	92 561,60
Autres charges sociales (CNAS..) (c/6478)	57 040,85	55 062,66	58 628,00	57 664,00
Rémunération des apprentis (c/6417)			7 527,41	4 757,10
Cotisation liée à l'apprentissage (c/6457)			265,68	148,44
<i>GUSO (salaires et charges sociales des techniciens du spectacle) (c/6218)</i>	46 272,54	46 908,82	54 145,44	35 348,73
Cotisations assurance du personnel pour la collectivité (SOFAXIS+ Prévoyance) (c/6455)	184 808,04	97 281,00	109 092,25	121 916,81
Cotisations aux autres organismes sociaux (c/6458)				2 842,74
Médecine du travail	6 270,65	13 488,17	10 066,50	8 167,62
Indemnités licenciement) (c/64136)	8 692,78	2 569,35	-	
Autres indemnités (c/64138)				11 088,49
Autres charges (c/6488) : remboursement indus – RAFP	1 219,93	1 636,75	2 609,80	1 176,43
TOTAL Chapitre 012	6 898 139,17	7 001 114,35	7 110 309,09	7 122 619,70
Vêtements de travail (c/60636)	11 365,93	4 703,74	37 802,29	29 492,62
Formation payante (hors CNFPT) (c/6184)	3 638,00	7 757,90	14 433,00	14 809,00
Frais déplacement (c/6251)	17 640,95	14 544,55	13 992,99	353,55
Colis Noel du personnel	20 428,40	24 259,45	19 338,00	21 700,00
TOTAL Chapitre 011	53 073,28	51 265,64	85 566,28	66 355,17
TOTAL	6 951 212,45	7 052 379,99	7 195 875,37	7 188 974,87

Analyse des écarts :

« Régime indemnitaire » :

En 2021, l'Autorité territoriale a souhaité verser le Complément Indemnitaire Annuel 2021 sur l'exercice 2021 or pour les exercices précédents, l'indemnité était versée en N+1.

Ainsi, en 2021, 2 versements ont été effectués.

« Cotisations aux assurances MNT et SOFAXIS » :

Le taux de cotisation SOFAXIS a augmenté en 2021 (+14.96%), il est passé de 5.48% à 6.30% (agents affiliés à la CNRACL). Par ailleurs, l'augmentation de la cotisation SOFAXIS est en adéquation avec l'augmentation des rémunérations.

« Autres impôts » (FIPHFP) :

En 2021, une régularisation a été faite par l'organisme et la collectivité a dû reverser la part manquante de cotisation 2020.

« Personnel mis à disposition par les communes » :

Une régularisation de paiement des frais de personnel mis à disposition en 2019 a été effectuée sur l'exercice 2020.

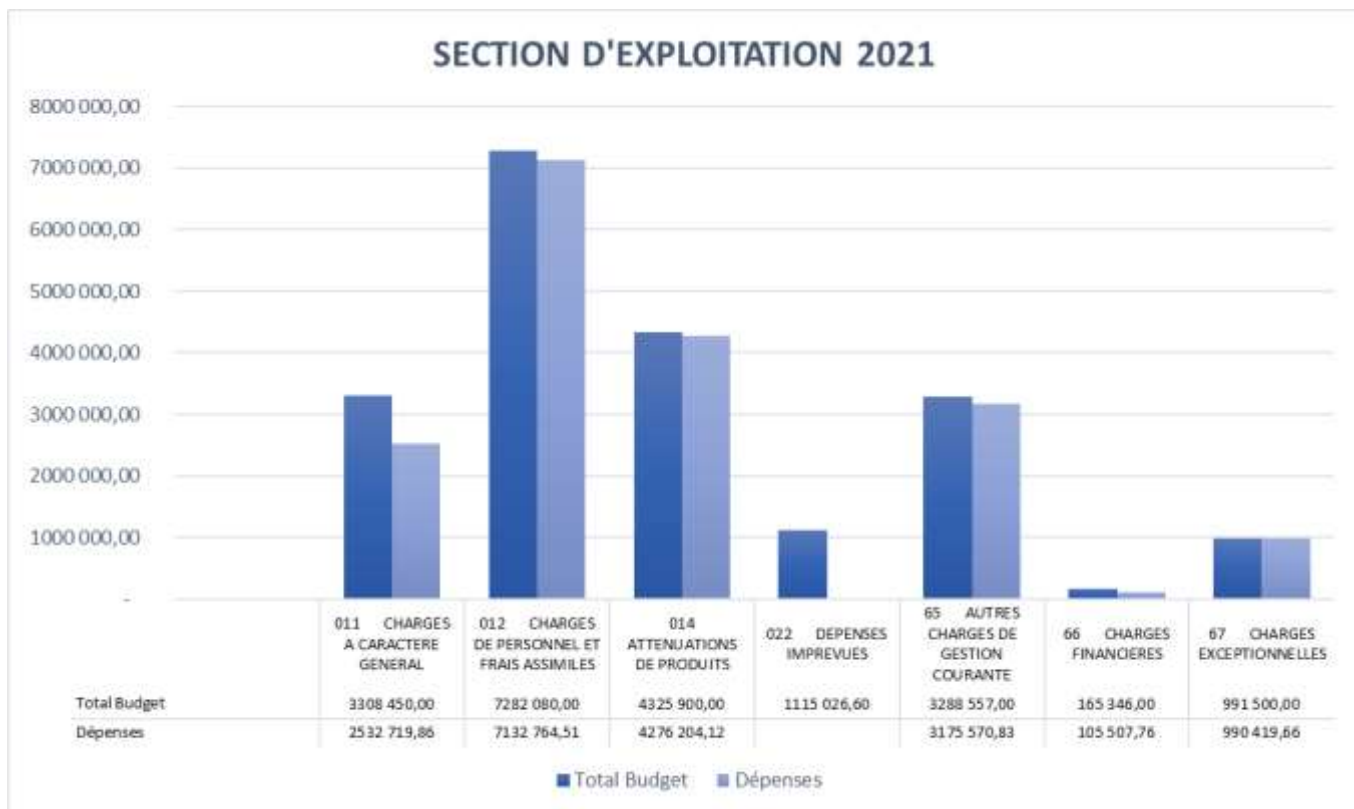
« Les frais de déplacement » :

À la suite du changement de logiciel, l'imputation des frais de déplacement s'est effectuée sur le compte « Autres indemnités ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

 2021 :

Chapitre	Total Budget	Dépenses	Disponible
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 308 450,00	2 532 719,86	775 210,14
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 282 080,00	7 132 764,51	149 315,49
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 325 900,00	4 276 204,12	49 695,88
022 DEPENSES IMPREVUES	1 115 026,60		1 115 026,60
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 288 557,00	3 175 570,83	112 986,17
66 CHARGES FINANCIERES	165 346,00	105 507,76	59 838,24
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	991 500,00	990 419,66	1 080,34
Total	20 476 859,60	18 213 186,74	2 263 152,86



4 Comparatif 2020 / 2021 en section d'exploitation

Des dossiers d'exercices antérieurs ont été régularisés sur le budget 2020 comme :

- ADS,
- Les mises à disposition de personnel en 2019 par la mairie de Beauquesne,
- Entretien et réparation de voirie.

📊 Dépenses 2020 – 2021 :

Chapitre	2020	2021	Evolution
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 172 850,14	2 532 719,86	-20,18%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 110 309,09	7 132 764,51	0,32%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 275 648,44	4 276 204,12	0,01%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 994 155,44	3 175 570,83	6,06%
66 CHARGES FINANCIERES	109 712,23	105 507,76	-3,83%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	715 142,90	990 419,66	38,49%
Total	18 377 818,24	18 213 186,74	-0,90%

Section de fonctionnement - Recettes :

Chapitre	2020	2021	Evolution
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	179 795,69	61 207,98	-65,96%
70 PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 007 233,13	2 327 768,92	15,97%
73 IMPOTS ET TAXES	11 660 220,53	12 033 010,00	3,20%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 267 878,84	5 532 237,82	5,02%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	237 901,46	251 323,55	5,64%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 970,13	24 889,91	126,89%
Total	19 363 999,78	20 230 438,18	4,47 %

Analyse des écarts :

Chapitre 013 « Atténuations de charges » :

En 2021, les recettes sont diminuées au titre des remboursements d'indemnités journalières de SOFAXIS liées à la fin de 3 Congés Longue Durée et 2 longs congés de maladie ordinaire.

En 2020, des titres ont été émis au chapitre 013 concernant des contributions pour les contrats PEC CUI dont 47 922 € de régularisation au titre de 2019 ce qui explique le montant plus élevé en 2020.

En 2021, les titres ont été effectués au chapitre 74.

Chapitre 74 : Dotations et participations :

En 2021, la collectivité a perçu de l'ASP (Agence des Services et de Paiement) une contribution de 2020 d'un montant de 165 832,28€ (les contrats PEC – Insertion),

	2020	2021
SOFAXIS	72 460,82	46 357,43
Agence ASP	143 415,84	435 217,34

Chapitre 70 : Produits de services :

La facturation du mois de décembre 2020 concernant le Pôle Enfance Jeunesse et Solidarités a été effectuée sur l'exercice 2021 d'un montant total de 186 000 €.

5 Comparatif 2020/ 2021 en section d'Investissement

Section d'Investissement Dépenses :

CHAPITRE	2020	2021
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 368,00	39 549,91
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		34 748,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	736 174,47	741 309,75
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 902,01	339 835,77
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	89 685,00	97 318,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	458 983,24	759 015,91
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	601 873,22	896 710,70
Total Dépenses	1 981 985,94	2 908 489,73

En 2021, la collectivité a réglé :

Chapitre 20 :

- ✚ Logiciel pour la gestion des ALSH : 17 400€
- ✚ Logiciel RH et Comptabilité : 145 000€
- ✚ Matériel informatique : 10 000€
- ✚ Sémaphores : 24 200€
- ✚ Audit technique pour le gymnase : 12 000€
- ✚ Etude lutte contre l'érosion : 56 000€
- ✚ Elaboration du PLUI du Doullennais : 33 600€

Chapitre 21 :

- ✚ Transfert des frais d'études : 39 000€
- ✚ Travaux ouvrages structurant : 217 500€
- ✚ Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols : 242 417€
- ✚ Informatique : 54 000€
- ✚ Faucheuse : 47 600€
- ✚ Chaudière école : 27 000€

Chapitre 23 :

- ✚ Hôtel d'entreprise : 9 600€
- ✚ Travaux dans les restaurants d'école : 8 020 €
- ✚ Voirie : 836 719€

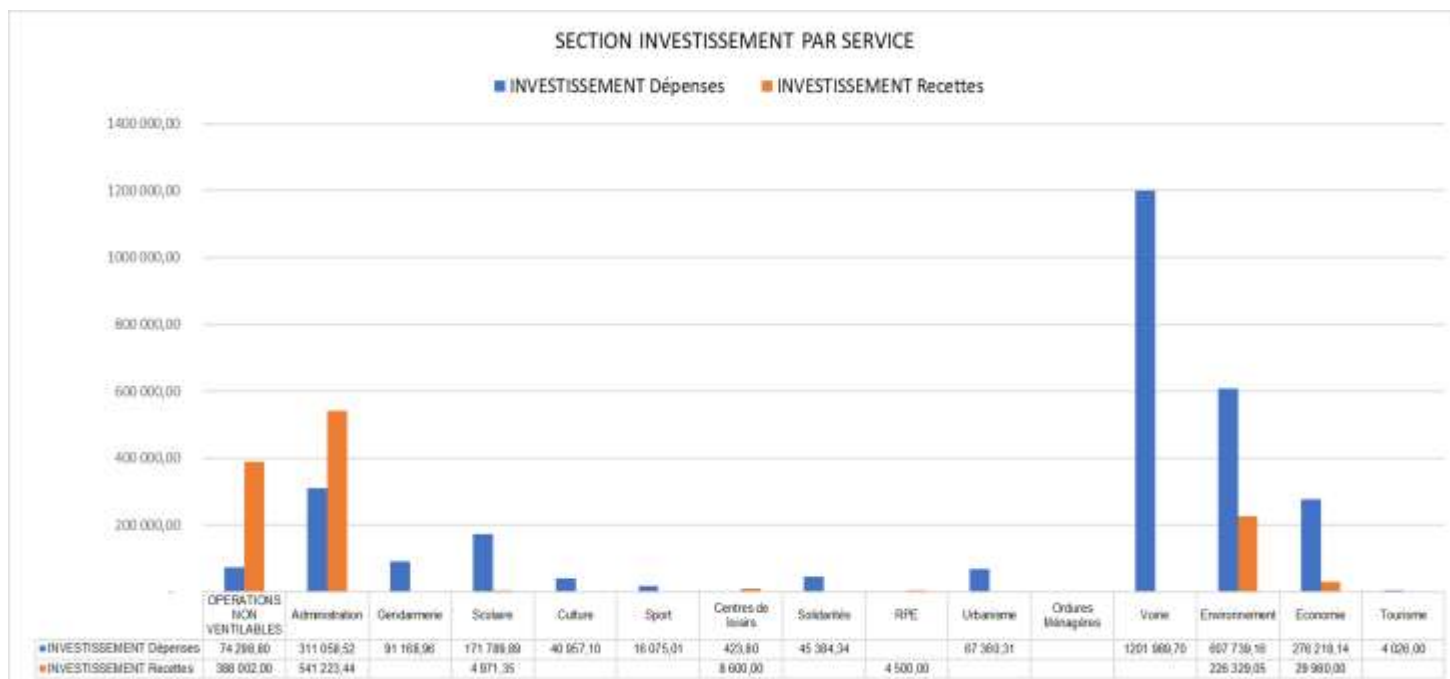
Section d'Investissement Recettes :

CHAPITRE	2020	2021
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	326 282,20	394 637,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		38 928,42
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	993 745,73	203 735,52
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	575 443,31	562 004,90
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		4 300,00
Total Dépenses	1 895 471,24	1 203 605,84

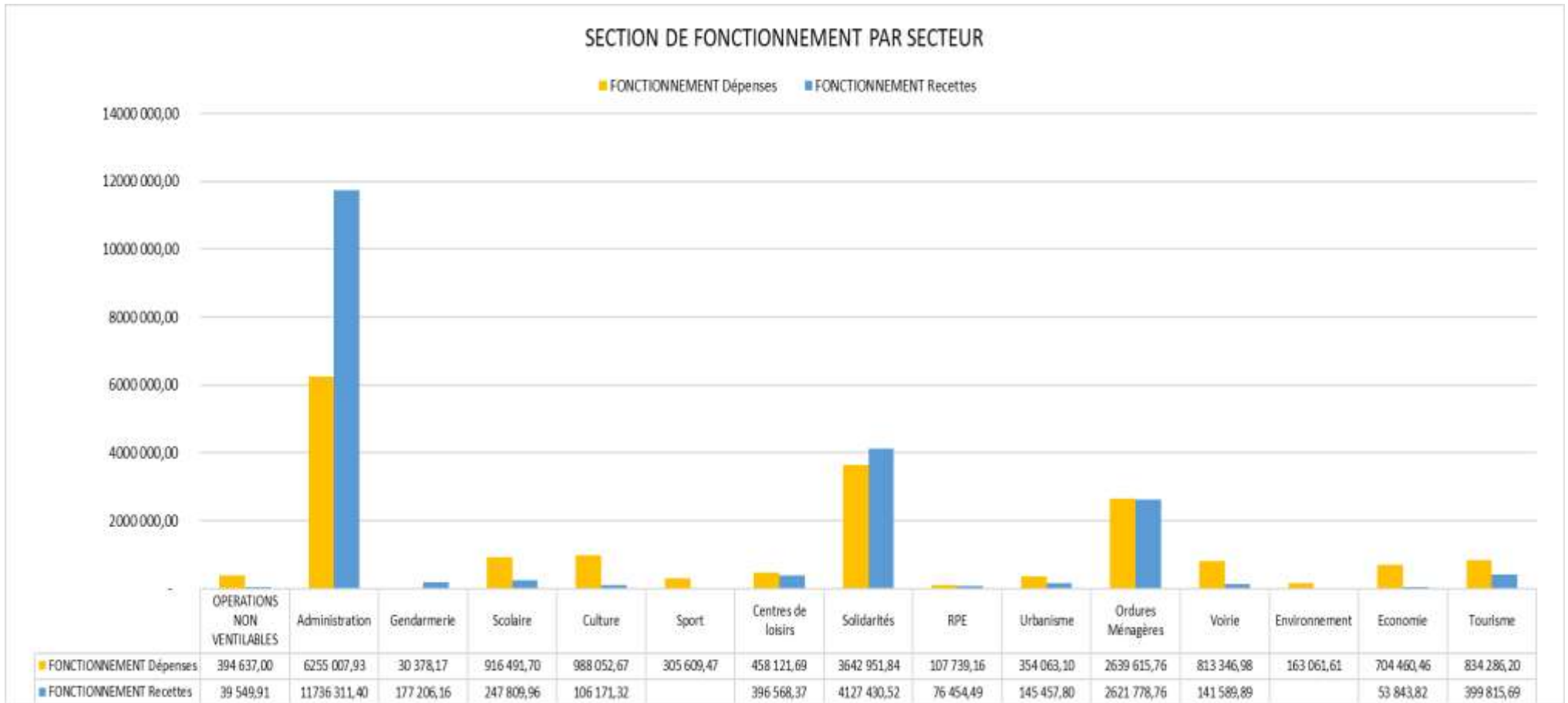
- ✚ Au chapitre 10 :
 - Versement du FCTVA : 2020 : 256 835.73 € et 2021 : 203 735.52 €
- ✚ Au chapitre 16 : en 2021, une aide financière accordée à la mise en place du Portail Famille (ALSH)
- ✚ Au chapitre 041 : intégration des frais d'études

6 Les dépenses et recettes réelles par secteur

La section d'investissement



La section de fonctionnement :



SECTEURS	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Delta	Dépenses	Recettes	Delta
OPERATIONS NON VENTILABLES	74 298,80	388 002,00	313 703,20	394 637,00	39 549,91	- 355 087,09
Administration	311 058,52	541 223,44	230 164,92	6 255 007,93	11 736 311,40	5 481 303,47
Gendarmerie	91 168,96		- 91 168,96	30 378,17	177 206,16	146 827,99
Scolaire	171 789,89	4 971,35	- 166 818,54	916 491,70	247 809,96	- 668 681,74
Culture	40 957,10		- 40 957,10	988 052,67	106 171,32	- 881 881,35
Sport	16 075,01		- 16 075,01	305 609,47		- 305 609,47
Centres de loisirs	423,80	8 600,00	8 176,20	458 121,69	396 568,37	- 61 553,32
Solidarités	45 384,34		- 45 384,34	3 642 951,84	4 127 430,52	484 478,68
RPE		4 500,00	4 500,00	107 739,16	76 454,49	- 31 284,67
Urbanisme	67 360,31		- 67 360,31	354 063,10	145 457,80	- 208 605,30
Ordures Ménagères			-	2 639 615,76	2 621 778,76	- 17 837,00
Voirie	1 201 989,70		- 1 201 989,70	813 346,98	141 589,89	- 671 757,09
Environnement	607 739,16	226 329,05	- 381 410,11	163 061,61		- 163 061,61
Economie	276 218,14	29 980,00	- 246 238,14	704 460,46	53 843,82	- 650 616,64
Tourisme	4 026,00		- 4 026,00	834 286,20	399 815,69	- 434 470,51
Total hors opérations non ventilables	2 834 190,93	815 603,84	- 2 018 587,09	18 213 186,74	20 230 438,18	2 017 251,44
TOTAL	2 908 489,73	1 203 605,84	- 1 704 883,89	18 607 823,74	20 269 988,09	1 662 164,35

7 Les Restes à réaliser 2021 reportés sur le Budget 2022

Section d'Investissement Dépenses :

Chapitre	Intitulé	2021
20	Immobilisations incorporelles	111 687.12
21	Immobilisations corporelles	294 164.58
23	Immobilisations en cours	70 675.04
TOTAL		476 526.74

Chapitre	Nature		Report de Crédit
20	2031	FRAIS D'ETUDES	110 218,80
20	2033	FRAIS D'INSERTION	1 468,32
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	39 112,53
21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	42 957,99
21	21571	MATERIEL ROULANT	84 000,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	2 658,58
21	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	56 658,90
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	82,37
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	58 626,72
21	2184	MOBILIER	2047,50
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 019,99
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	70675,04
TOTAL			476 526,74

Recettes :

Chapitre	Intitulé	2021
13	Subventions d'investissement	1 067 709.06
TOTAL		1 067 709.06

Chapitre	Nature		Report de Crédit
13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	216 972,00
13	1312	REGIONS	32 161,00
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	122 041,00
13	1322	REGIONS	235 067,40
13	1323	DEPARTEMENTS	91 901,00
13	1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	196 681,31
13	1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	172 885,35
Total Recettes :			1 067 709,06

8 Autres éléments à prendre en compte

Epargne brute :

	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	18 780 160.14	19 380 367.78	20 230 438.18
Dépenses réelles de fonctionnement	17 566 225.76	18 704 101.44	18 213 186.74
Epargne brute	1 213 934.24	676 266.34	2 017 251.44

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors les intérêts d'emprunt) :

	2017	2018	2019	2020	2021
En millions d'€	15 441	17 128	17 695	18 594	18 121

Dépenses d'investissement hors dette

	2017	2018	2019	2020	2021
En milliers d'€	848	3900	3859	1246	2167

9 Les subventions

Section d'exploitation

COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2022

Fonction	Association / organisme	2019	2020	2021	2022
Scolarité	Collèges (3)	7 695	8 500	8 000	8 000
Culture	Ecole de musique Beauquesne	6 500	6 500	6 500	6 500
	Agence pour le Picard (wepes)	6 000	6 000	6 000	6 000
	Misampli - FESTIVAL DOULLENS				1 000
	Meltin/Potes (Ahuri Soud)	1 000	1 000	1 000	2 000
Culture	Festival International des Grands Reportages				776
Cinéma	FDMJC	20 000	22 000	22 000	20 000
Culture	Culture à la ferme			6 500	6 500
Compte 6574		41 195	44 000	50 000	50 776

Fonction	Association / organisme	2 019	2 020	2 021	2 022
Administration générale	AMF Départementale	-	1 900	2 000	2 000
	Fédération dpt énergie			300	300
Tourisme	Fédération des Offices de Tourisme	500	500	400	500
Emploi	Mission locale	55 000	47 547	47 600	47 600
Insertion	PLIE				15 000
Culture	Adhésion Architecte Batiment Français	350	500	500	500
	Orchestre à l'école	-	50	50	50
Fourrière	SACPA et BUIGNY	26 000	30 000	32 000	32 000
Compte 6281		81 850	80 497	82 850	97 950

Organisme	Objet	2 019	2 020	2 021	2 022
Scolarité	SMIVOS Acheux en amiénois	12 321	5 568	5 600	5 600
Pôle métropolitain	contribution statutaire	50 380	50 150	50 150	46 806
Pôle métropolitain	contribution d'actions				43 522
Assemblée Des Communautés de France	Adhésion 2022 (ADCF)				3 281
Somme Numérique	Contribution SDAN (emprunt)		11 396	11 400	11 400
	Cotisation syndicale	21 089	21 720	21 557	21 557
	Contribution ENT			3 850	3 850
	Contribution réseau		4 032	4 050	4 050
Emploi	Somme Initiative	13 000	15 000	15 000	15 000
Ordures ménagères	SMIRTOM	2 600 000	2 680 876	2 700 000	2 720 000
Environnement	AMEVA	4 853	4 855	6 070	9 120
Economie	SAFER		3 480	3 480	3 480
Economie	Chambres des métiers et artisanat (Projet de partenariat avec la CMA)				
Urbanisme	Conseil d'architecture urbanisme et environnement			500	500
Urbanisme	Agence D'information sur le Logement de la Somme				3 360
GEMAPI	Symcea	50 000	34 000	35 000	35 000
GEMAPI	Plan de gestion de l'Authie				49 000
FDE 80	FDE - Diagnostics des bâtiments				1 600
Compte 65548		2 751 643	2 831 077	2 856 657	2 977 126

	2 019	2 020	2 021	2 022
Centre aquatique	50 000		200 000	
Zone d'activités	600 000	450 000	450 000	
MARPA				
Cité souterraine	96 317	233 406	300 000	
Compte 67441	746 317	683 406	950 000	

Organisme	Objet	2 019	2 020	2 021	2 022
Urbanisme	ADUGA	19 950	23 524	23 700	24 520
Environnement	Convention Hallue			1 427	1 427
	SOMEA	5 000	300	300	5 000
Compte 65738		24 950,00	23 824,00	25 427,00	30 947,00

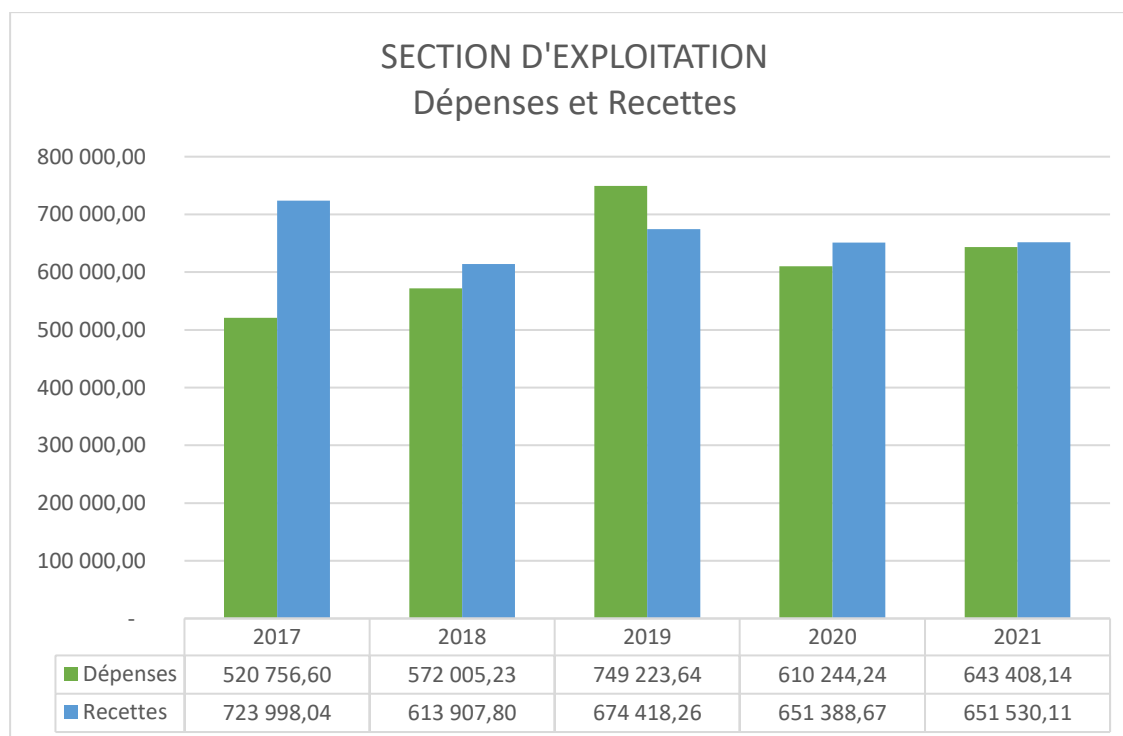
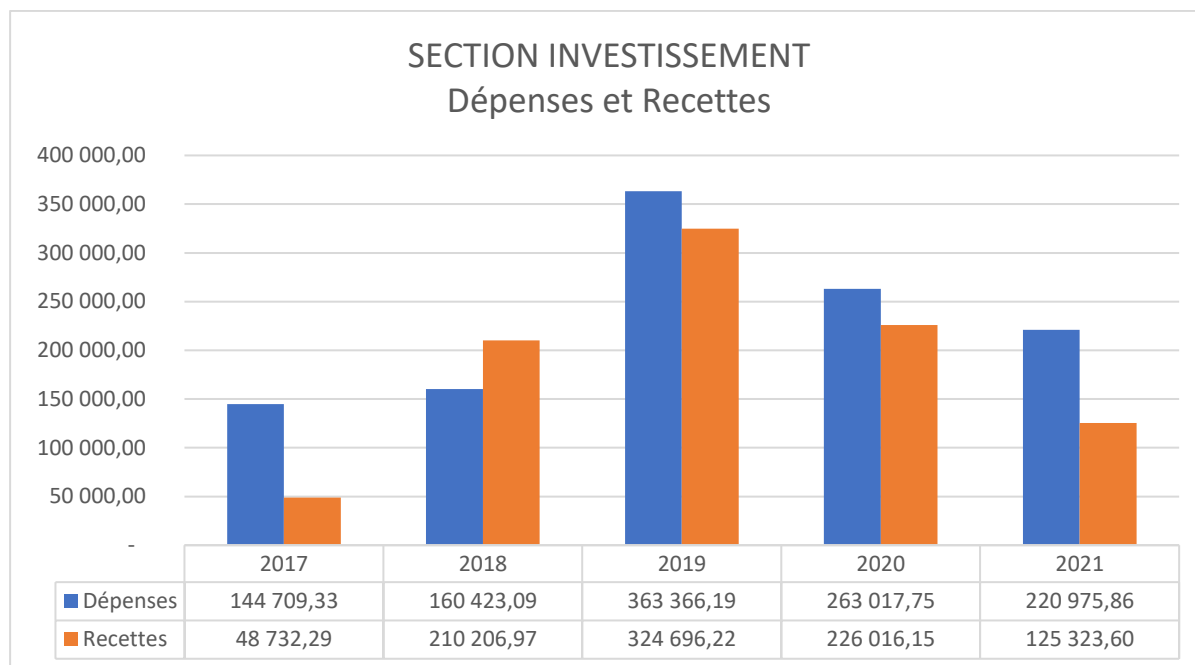
10 L'Etat de la Dette

Année d'encaissement	Objet de la dette	numéro prêt	Organisme prêteur	Durée	Année fin remb.	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2022	Date échéance	Annuité à payer en 2022			Dette en capital au 01/01/2023	
										Intérêts	Capital	Total		
2003	Construction gendarmerie VB	934780011 PR	CRCAM - F	20 ans	2023	3,97%	1 000 000,00 €	139 086,06 €	15-mars	1 380,44 €	16 790,76 €	18 171,20 €	70 916,47 €	
									15-juin	1 213,78 €	16 957,42 €	18 171,20 €		
									15-sept.	1 045,48 €	17 125,72 €	18 171,20 €		
									15-déc.	875,51 €	17 295,69 €	18 171,20 €		
2004	Construction gendarmerie VB	67983243011	CRCAM - V	20 ans	2024	0,051%	1 000 000,00 €	76 997,95 €	15-oct.	39,27 €	25 652,91 €	25 692,18 €	51 345,04 €	
2005	Construction des RPC	68015498015	Crédit Agricole	25 ans	2030	0,73%	2 000 000,00 €	710 970,52 €	25-févr.	311,88 €	88 715,47 €	89 027,35 €	622 255,05 €	
822	2008	Voirie 2007	8241249	CE	15	2023	4,97%	500 000,00 €	86 003,88 €	25-févr.	4 274,39 €	41 959,25 €	46 233,64 €	44 044,63 €
822	2008	Voirie 2008	8241149	CE	15 ans	2023	4,97%	200 000,00 €	34 401,57 €	25-févr.	1 709,76 €	16 783,69 €	18 493,45 €	17 617,88 €
20	2008	Bureaux et ateliers VB	7439345	CE- P	15 ans	2023	5,09%	800 000,00 €	144 001,39 €	25-juil.	7 329,67 €	70 213,74 €	77 543,41 €	73 787,65 €
822	2010	Voirie - Avenue FOCH	MON513879EUR	Crédit local	15	2025	2,13%	78 620,00 €	22 062,32 €	1-mars	117,48 €	1 416,76 €	1 534,24 €	16 349,86 €
1-juin										109,94 €	1 424,30 €	1 534,24 €		
1-sept.										102,35 €	1 431,89 €	1 534,24 €		
1-déc.										94,73 €	1 439,51 €	1 534,24 €		
2010	Voirie 2010	MON513880 (271133)	Crédit local	15	2025	2,16%	102 500,00 €	30 647,51 €	1-janv.	165,5	1839,07	2 004,57 €	23 231,42 €	
									1-avr.	155,57	1849	2 004,57 €		
									1-juil.	145,58	1858,99	2 004,57 €		
									1-oct.	135,54	1869,03	2 004,57 €		
05-mars	Voirie - Foch 2ème partie	72187272368	CRCAM	15 ans	2025	3,90%	290 000,00 €	91 340,73 €	5-mars	3 562,29 €	21 541,90 €	25 104,19 €	69 798,83 €	
2011	Voirie - Rouval	72187273688	CRCAM	15 ans	2025	3,90%	500 000,00 €	157 484,06 €	5-mars	6 141,88 €	37 141,20 €	43 283,08 €	120 342,86 €	
2011	Investissement 2011	1208964	Caisse dépôts	15 ans	2027	4,51%	250 000,00 €	120 111,08 €	1-janv.	5 417,01 €	17 877,45 €	23 294,46 €	102 233,63 €	
90	2011	Travaux lot, Rouval 2ème partie	1208940	Caisse dépôts	15 ans	2027	4,51%	500 000,00 €	240 222,14 €	1-janv.	10 834,02 €	46 588,92 €	57 422,94 €	193 633,22 €
2013	Voirie Programme 2012	1240950	Caisse dépôts	15 ans	2028	3,91%	575 000,00 €	309 481,35 €	1-févr.	12 100,72 €	39 290,48 €	51 391,20 €	270 190,87 €	
2013	Voirie et Cinéma	4189596	CE	15 ans	2028	3,94%	1 000 000,00 €	532 162,36 €	25-mars	20 612,60 €	66 358,12 €	86 970,72 €	465 804,24 €	
2014	Achat immobilier LGT URGENCE CSN	133167	CRCAM - F	12 ans	2026	3,00%	100 000,00 €	54 422,23 €	15-juin		8 665,95 €	10 046,21 €	45 756,28 €	
90	2016	Prêt ZAC	491001	CRCAM	10 ans	2026	0,95%	400 000,00 €	204 726,68 €	15-nov.	1 944,90 €	40 174,74 €	42 119,64 €	164 551,94 €
90	2019	Hôtel d'entreprises et ZAC	MON527961 / 530626	Caisse Française de Financement local	15 ans	2034	1,000%	1 500 000,00 €	1 312 696,80 €	15-août	13 126,97 €	95 058,70 €	108 185,67 €	1 217 638,10 €
TOTAL							10 796 120,00 €	4 266 818,63 €		92 947,26 €	697 320,66 €	791 648,18 €	3 569 497,97 €	

2. Budgets annexes 2021

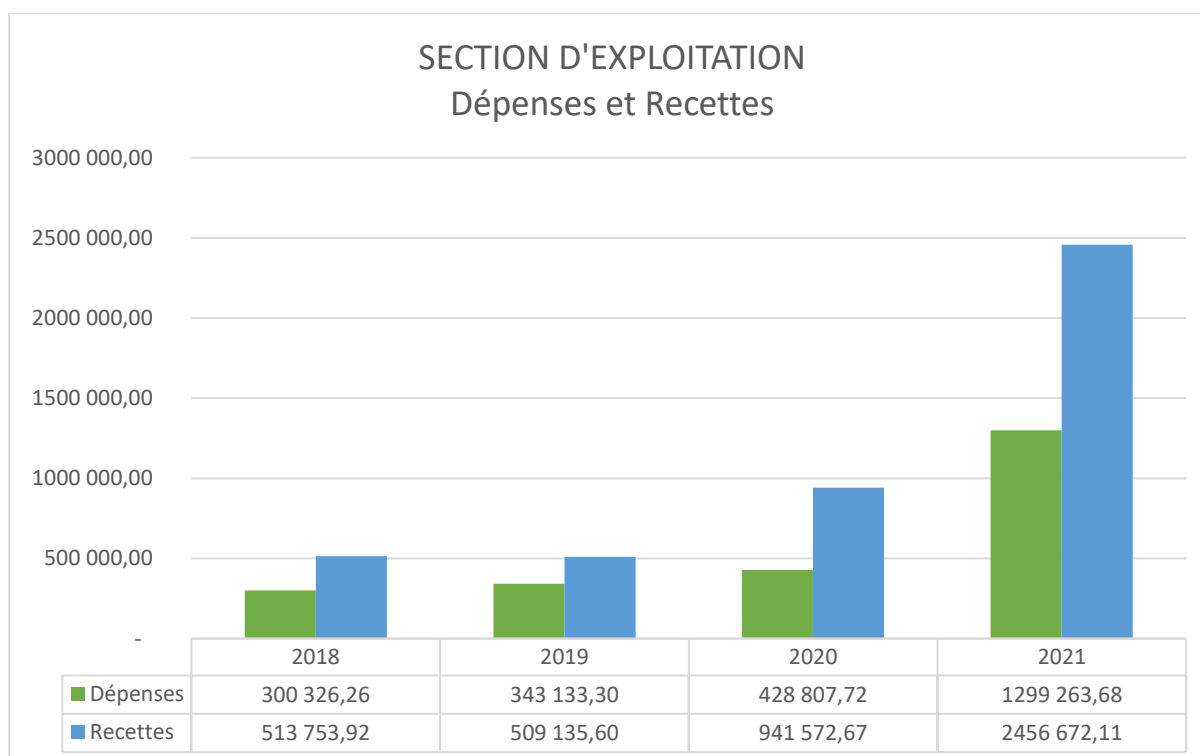
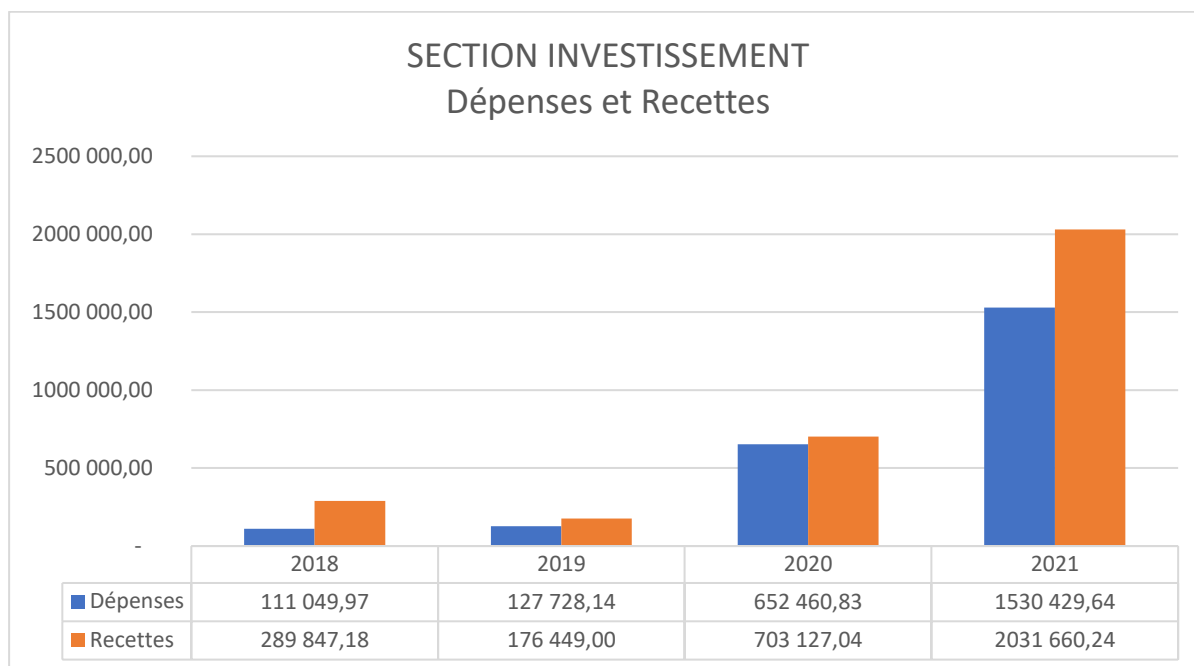
Les chiffres présentés sont issus de la balance générale incluant les reports d'excédents et les opérations d'ordre.

A. Cité souterraine

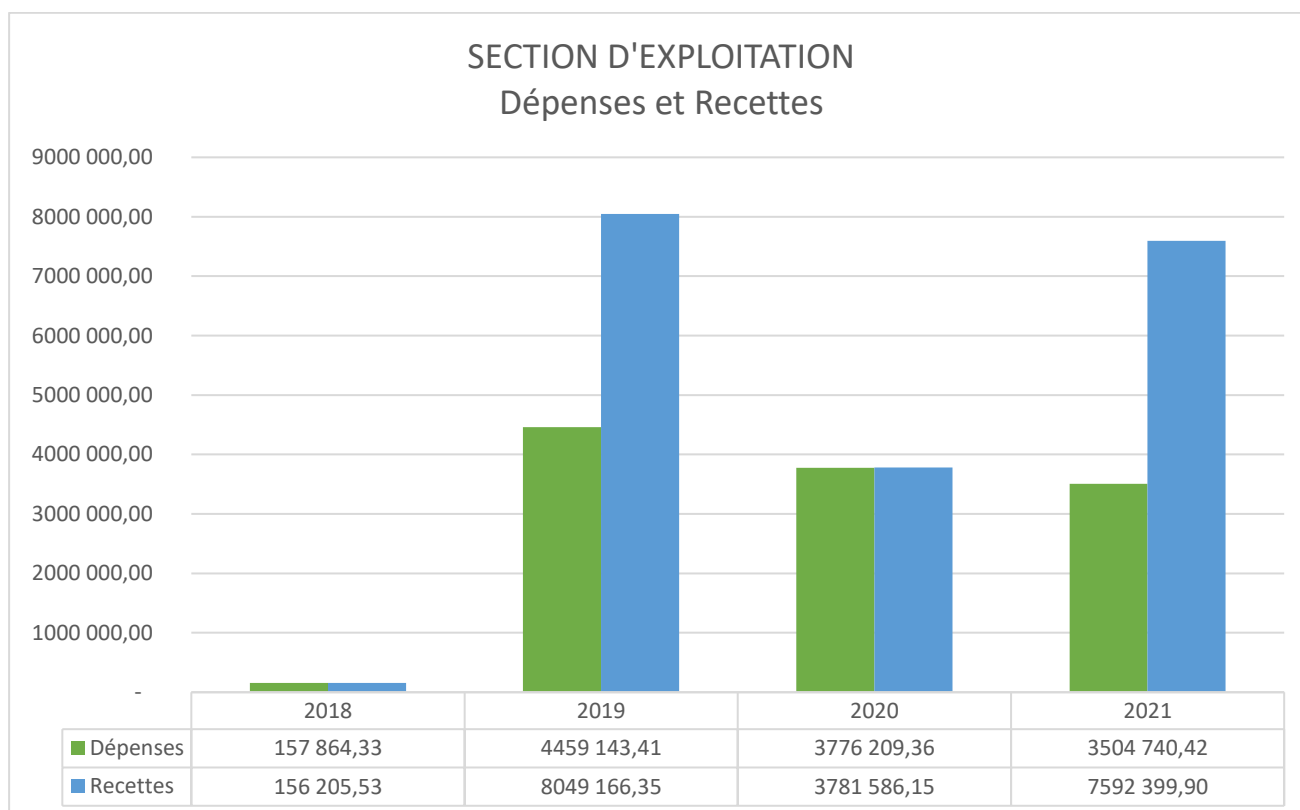
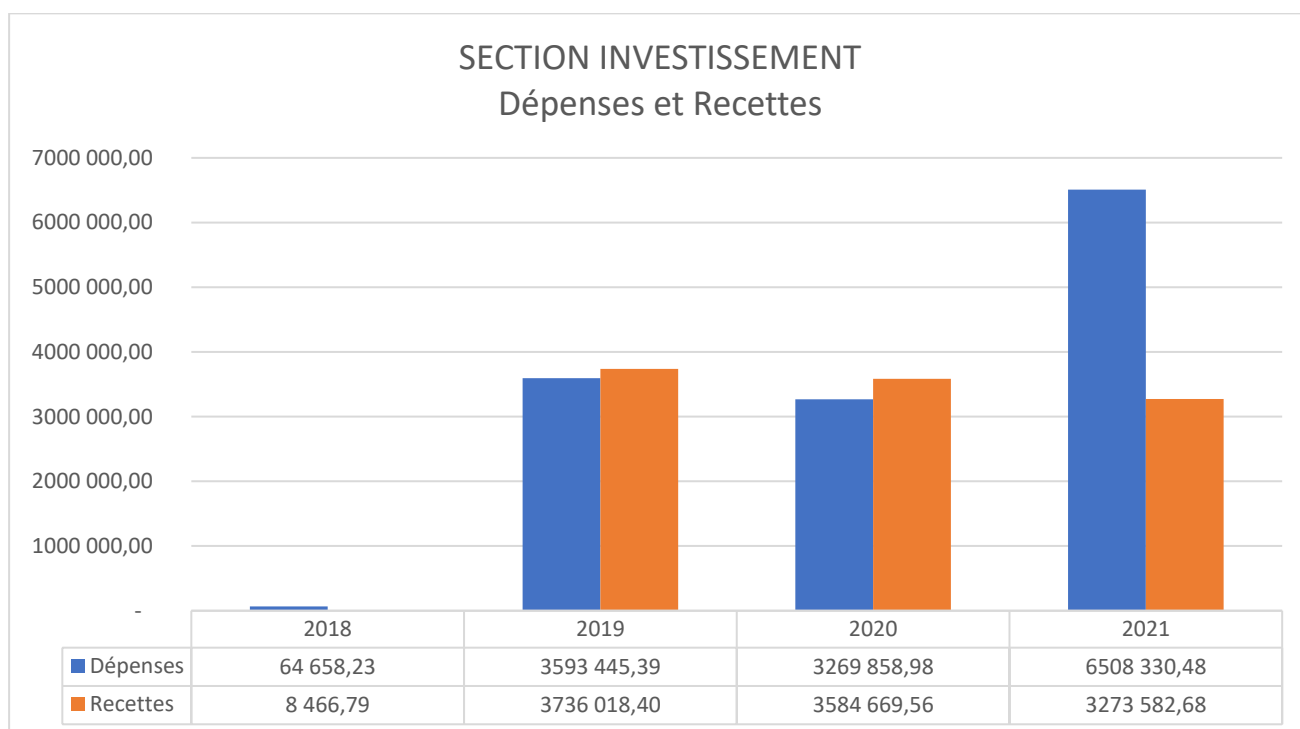


L'intégralité de la masse salariale 2021 n'a pas été réglée : 40 557.10 €

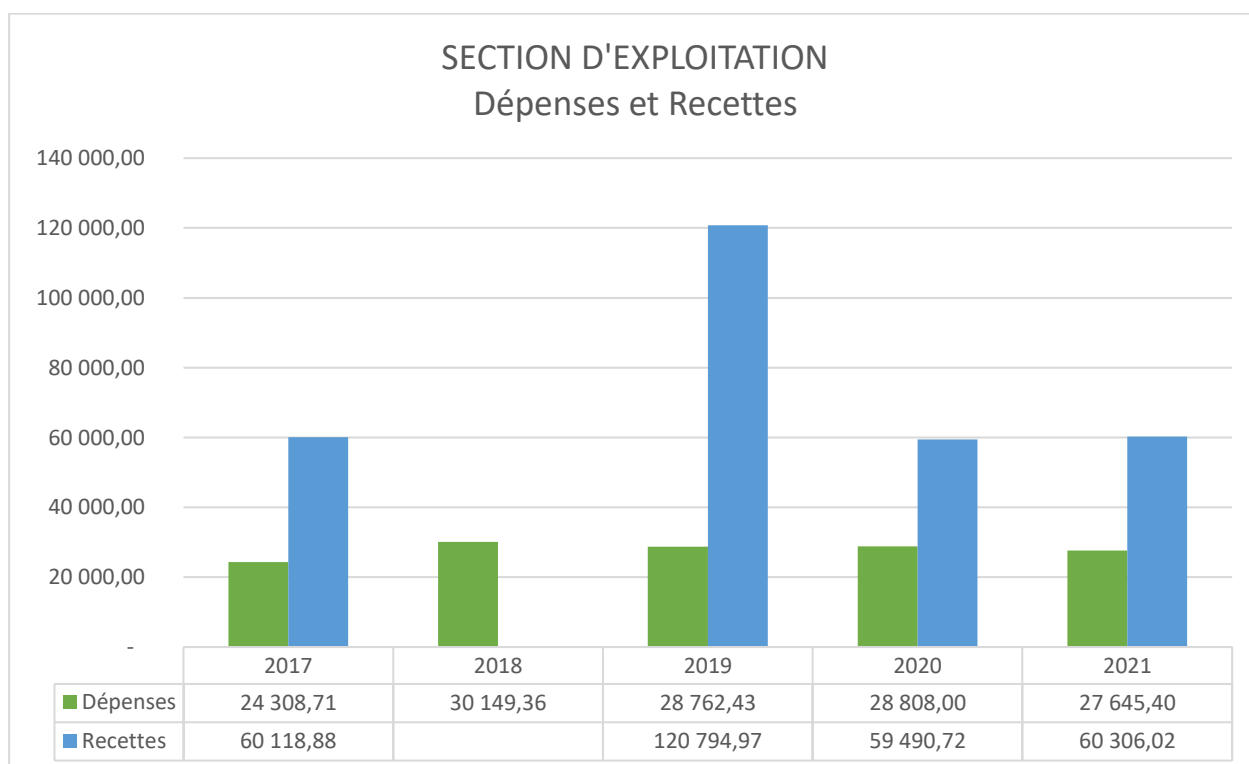
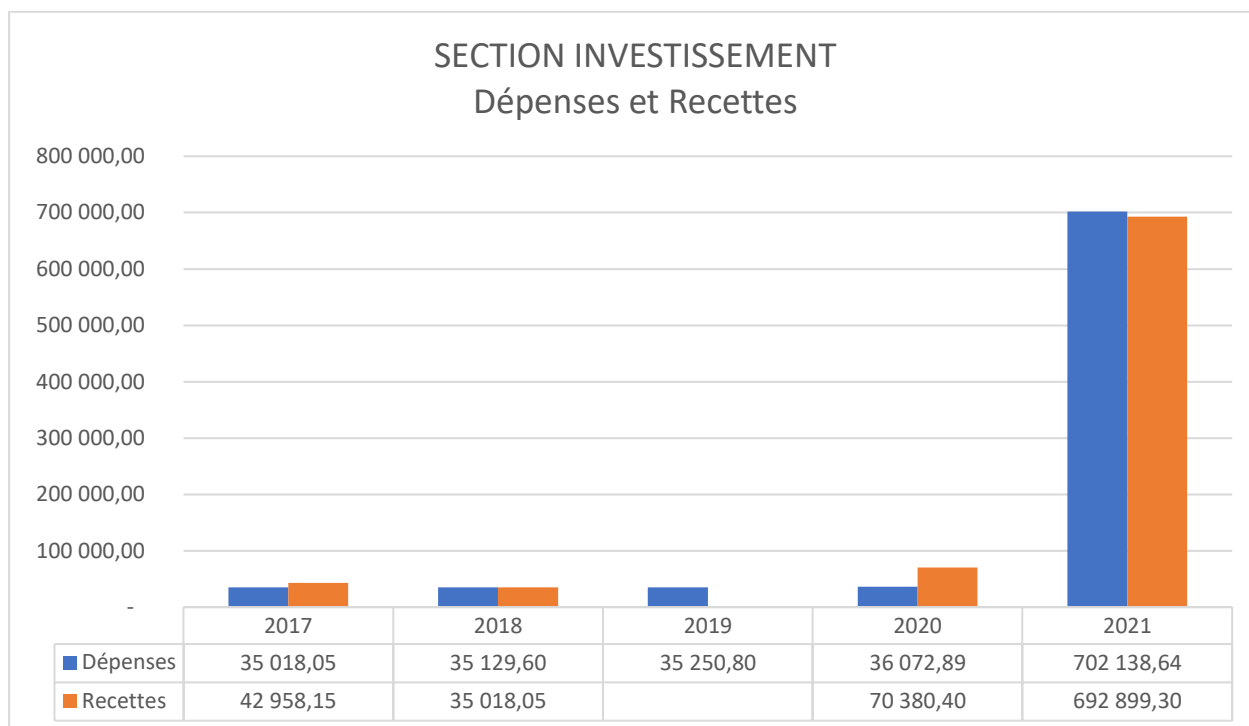
B. Assainissement



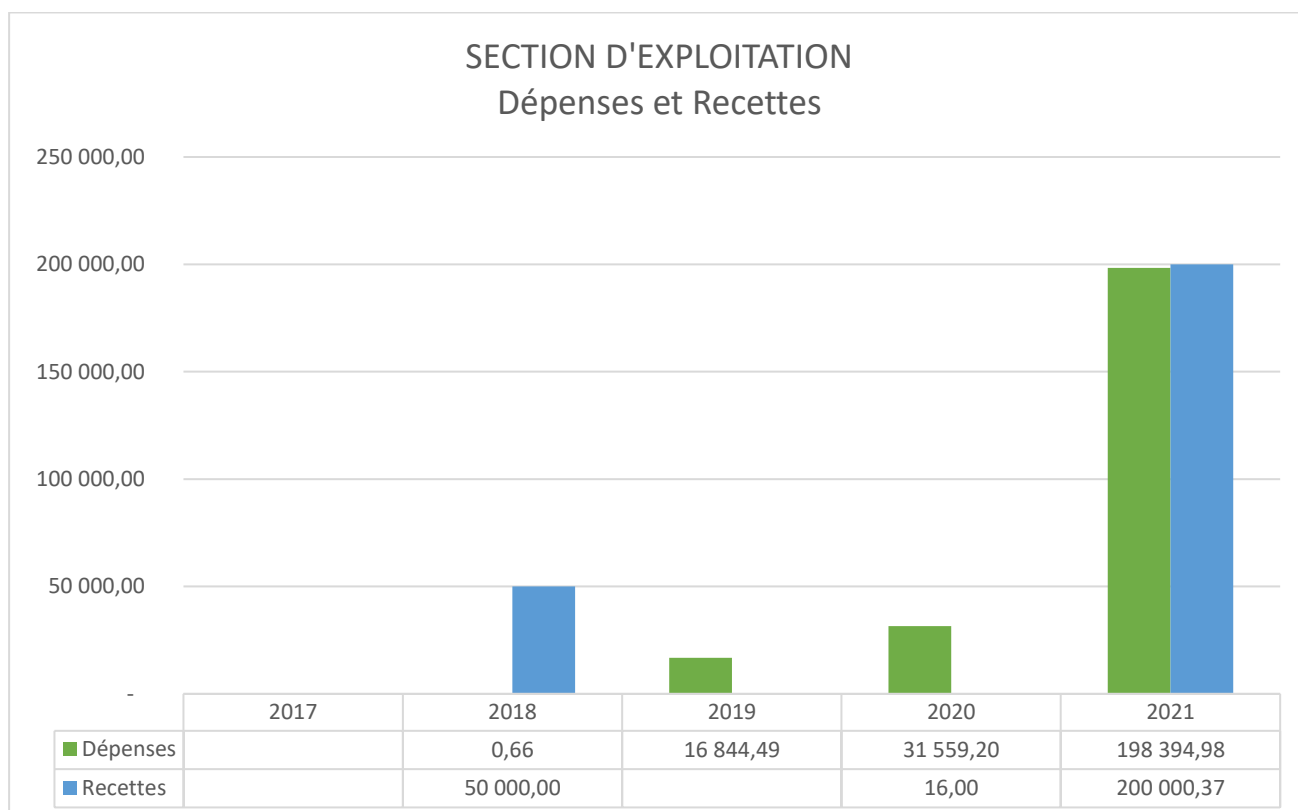
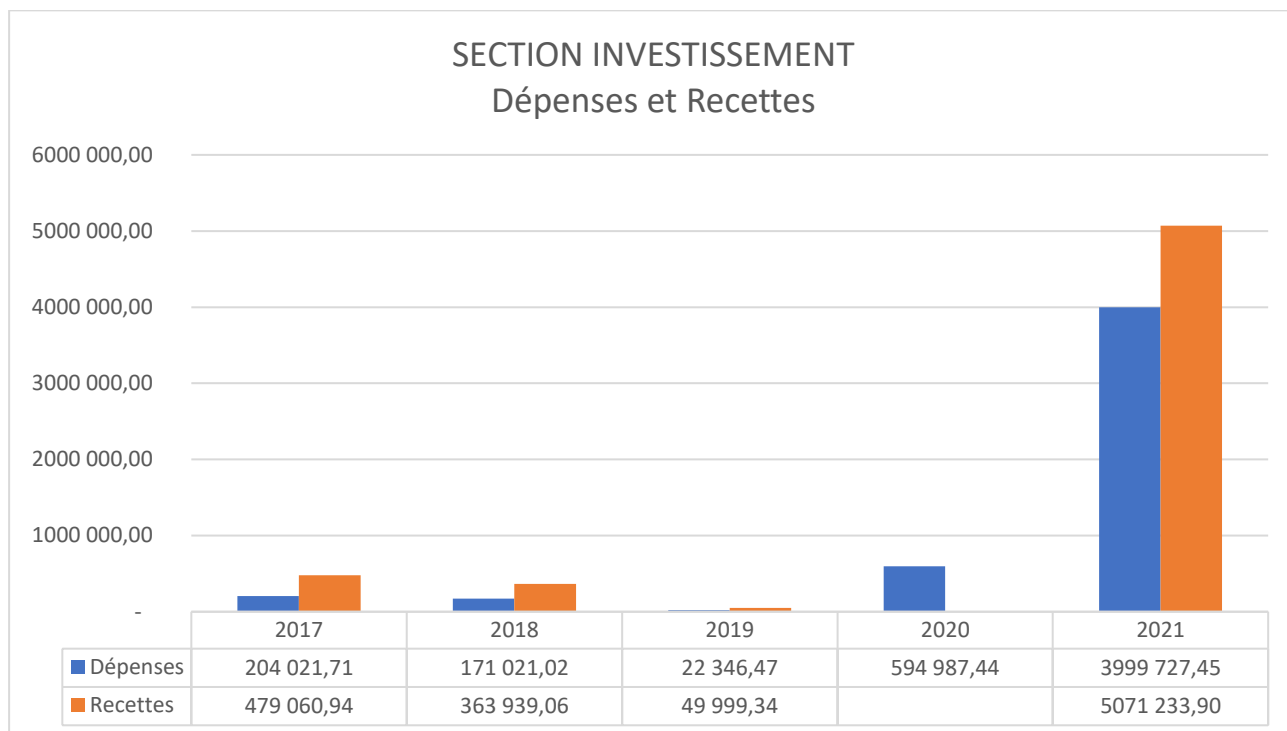
C. Zones d'activités



D. MARPA



E. Centre aquatique



CONTEXTE GENERAL- RESTROSPECTIVE 2021 EN RESSOURCES HUMAINES

1. Les faits les plus marquants en RH en 2021

L'année 2021 a été marquée par un changement de Direction le 14 juin 2021 par suite du détachement de l'ancienne Directrice Générale des Services.

À la suite du départ d'agents, un nouvel organigramme a été élaboré et mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 sans augmentation de l'effectif.

Dans ce cadre, les responsables des services ont été nommés Chefs de Pôle et des adjoints aux Chefs de Pôle ont été désignés au regard de leurs compétences et appétences.

La CCTNP a maintenu certains dispositifs et protocoles sanitaires afin de protéger les agents et le public.

Le Pôle Solidarités :

- ✚ Action sociale :
 - Deux agents lauréats d'un concours ont été stagiaires.
 - Le recrutement d'un contrat PEC a été effectué pour évaluer la qualité des prestations réalisées auprès des personnes âgées.

- ✚ Chantiers d'Insertion :
 - Ouverture d'un chantier d'insertion bâtiment avec le recrutement de 11 agents.

Le Pôle Administration Générale :

- ✚ Secrétariat :
 - Du mobilier a été acquis pour le bureau du secrétariat de la Direction Générale.

- ✚ Le service RH / Comptabilité :
 - Les logiciels ont été mis en place avec un accompagnement des agents, formations dispensées sur plusieurs mois.
 - Un absentéisme important justifié par deux congés maladie, une mise en disponibilité pour convenances personnelles.
 - Le recrutement d'une Adjointe au Cheffe de Pôle en remplacement de la mise en disponibilité d'un agent.

- ✚ Les archives :
 - La référente des archives est affectée sur l'ensemble des sites et un bureau à l'Agora aménagé lui a été attribué.
- ✚ L'accueil administratif :
 - Le départ en retraite d'un agent
 - Le recrutement d'un contrat PEC à l'accueil de Villers-Bocage
- ✚ Communication / Informatique :
 - Le référent du service a obtenu l'examen professionnel au titre d'un avancement de grade
 - Recrutement en 2021 d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans financé à 100% par l'Etat en vue de réduire la fraction numérique sur le territoire.

Le Pôle Enfance Jeunesse :

Le Responsable du Pôle Enfance Jeunesse a été absent pour raison médicale. L'intérim a été assurée par l'Educatrice du RPE de Villers-Bocage qui prend la Chefferie du Pôle officiellement au 1^{er} janvier 2022.

- ✚ Le scolaire :
 - Dans le cadre de la prise en charge de qualité des enfants sur les temps de restauration, la collectivité a recruté du personnel supplémentaire eu égard à l'accroissement du nombre d'enfants inscrits à la cantine.

A la rentrée scolaire, l'ensemble des situations administratives des agents en poste et recrutés a été révisé selon l'amplitude horaire des besoins.
- ✚ Les ALSH :
 - La gestion des ALSH a été effectuée en régie avec la mise en place d'un nouveau logiciel.
 - Un agent du service technique, titulaire des diplômes nécessaires à l'exercice des fonctions, a été affecté aux ALSH en tant que référente avec une quotité de temps de travail à 80%.
- ✚ Les RPE :
 - La convention avec PEP80 a pris fin le 31/12/2021 pour la gestion du RPE de Bernaville.
 - Le recrutement d'un moniteur éducateur a donc été effectué.

Le Pôle Culture Tourisme :

- ✚ Tourisme :
 - La Cité souterraine :
Le contrat PEC d'un agent n'a pu être renouvelé conformément à la décision de Pôle Emploi.
- ✚ CRI :
 - Ouverture d'une section « Art dramatique » avec le recrutement d'un enseignant.

Le Pôle Technique :

- ✚ Service entretien des espaces verts :
 - Le recrutement d'un agent technique a été effectué après la fin de contrat d'un agent.
- ✚ Environnement :
 - La référente du service a obtenu l'examen professionnel au titre d'un avancement de grade.
- ✚ Urbanisme :
 - Un agent a été recruté en remplacement de la Référente du secteur Urbanisme, elle est nommée Adjointe au Chef de Pôle Technique.

2. L'effectif au 01/01/2022

La CCTNP emploie 281 agents soit 145.12 Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2021, dont 98 titulaires qui représentent 72.36 ETP, 183 non-titulaires qui représentent 72.76 ETP dont 33 contrats de droit privé.

Statut	Nombre d'Agents	Equivalent ETP
Titulaire	98	72.36
Contractuel	183	72.76
TOTAL	281	143.69

La répartition des contractuels :

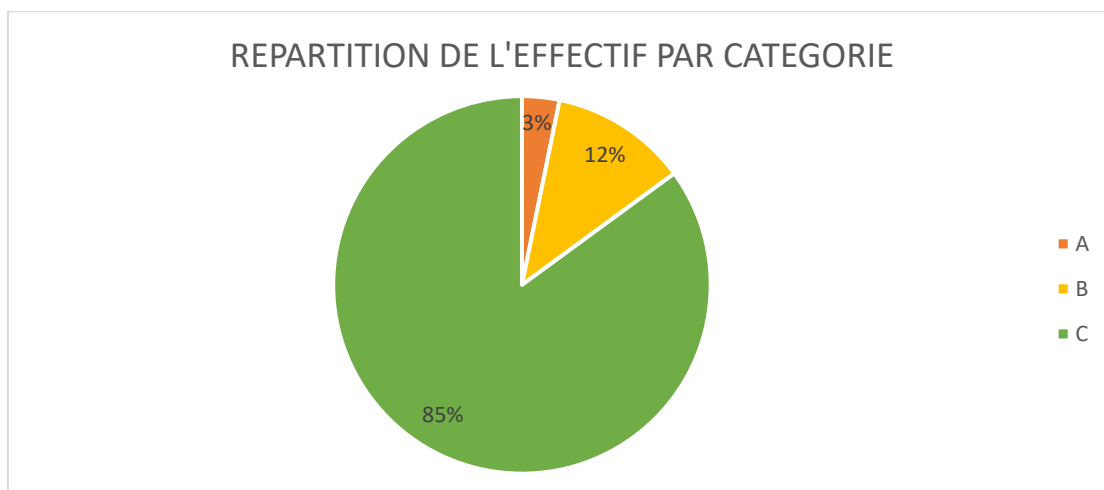
Contrats	Nombre d'Agents	Equivalent ETP
De droit public	150	53.23
De droit privé	33	19.53
TOTAL	183	72.76

La répartition par pôle :

Secteurs	Nombre d'Agents	Equivalent ETP
Administratif	21	20.26
Solidarités	137	34.02
Enfance Jeunesse	39	28.74
Culture	36	28.23
Insertion	32	18.67
Technique	16	15.20
TOTAL	281	70.33

La répartition par catégorie :

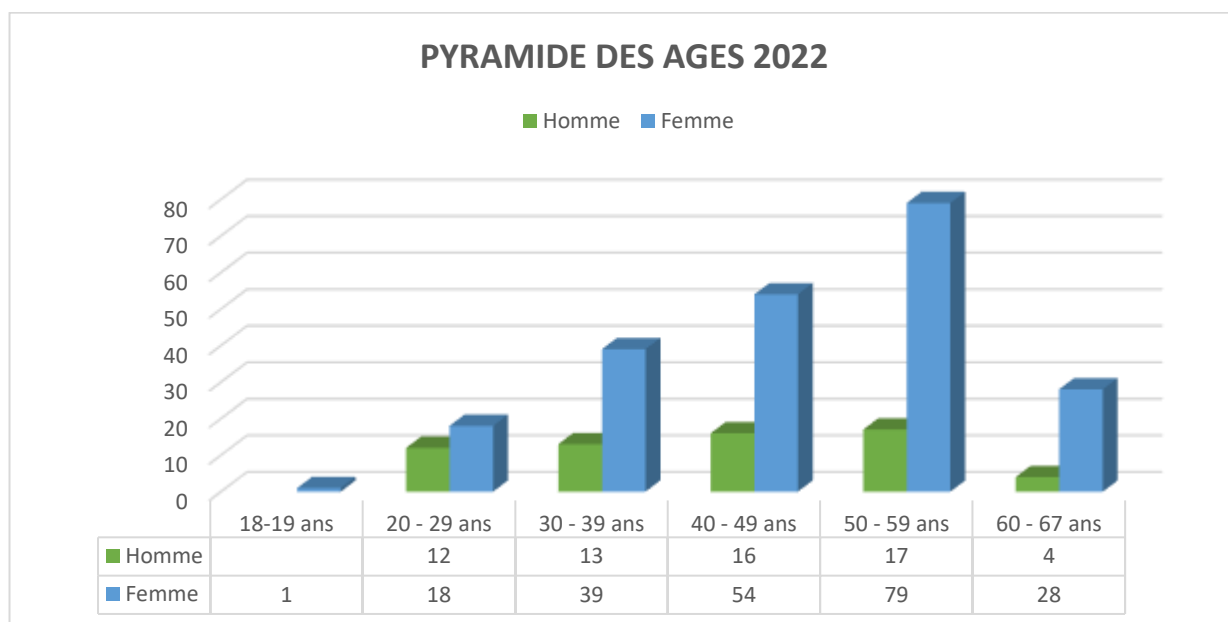
Catégorie	Nombre d'Agents	Equivalent ETP
A	9	8.34
B	33	26
C	239	110.78
TOTAL	281	145.12



La Pyramide des âges :

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 46 ans en 2022.

Pour les femmes, l'âge moyen est de 47 ans, pour les hommes il est de 43 ans.



Répartition par catégorie et par sexe :

Catégorie	Age moyen	
	Homme	Femme
A	51	38
B	45	44
C	41	47

Rapport égalité Hommes-Femmes

L'effectif de la CCTNP comporte :

- 219 femmes
- 62 hommes

Répartition par pôle :

Pôle	Homme	Femme
Administratif	5	16
Culture	16	20
Enfance Jeunesse	3	36
Solidarités		137
Insertion	27	5
Technique	11	5
TOTAL	62	219

Répartition par catégorie :

Catégorie	Homme	Femme
A	4	5
B	16	17
C	42	197
TOTAL	62	219

Répartition par statut :

Statut	Homme	Femme
Titulaire	22	76
Contractuel de droit public	14	136
Contractuel de droit privé	26	7
TOTAL	62	219

Titularisation – Stagiairisation

Mise en stage :

Pôle	A	B	C
Culture			1
Solidarités			2
TOTAL			3

Un agent a bénéficié d'une intégration directe dans le corps des administratifs catégorie C.

Titularisation :

Pôle	A	B	C
Culture			1
Solidarités			1
TOTAL		1	1

Avancements d'échelon et de grade

Les lignes Directrices de Gestion ayant été votées le 15 octobre 2021, les avancements de grade seront effectués en 2022.

Avancement d'échelon

Pôle	A	B	C	TOTAL
Culture		6	6	12
Solidarités		1	10	11
Technique	1	1	3	5
Enfance Jeunesse	1		5	6
Administration	2	1	2	5
TOTAL	4	9	26	39

Absentéisme 2021

Pour les titulaires et stagiaires :

Agents affiliés à la CNRACL :

Absentéisme global :

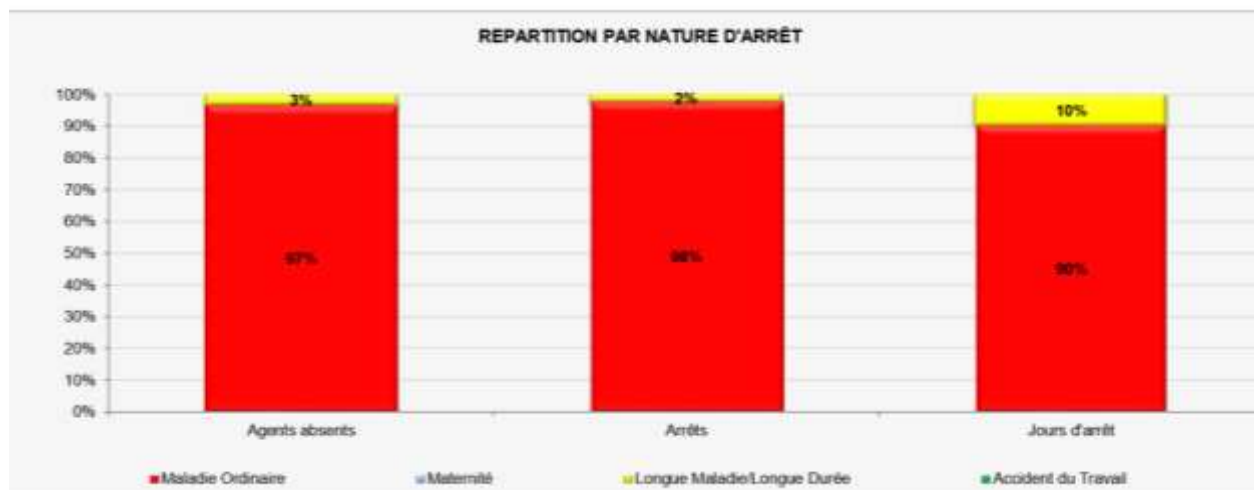
- ✚ 43.5 % des agents se sont arrêtés au moins une fois.
- ✚ Chacun de ces agents absents se sont arrêtés en moyenne 1.5 fois sur l'année pour une moyenne de 21.3 jours.
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 5% ce qui représente 3 agents absents sur l'année.

Maladie ordinaire

- ✚ On recense 1.5 arrêt par agent absent en maladie ordinaire
- ✚ Chacun des arrêts dure en moyenne 19.7 jours sur l'année

- ✚ Sur la période d'étude, 3.7 arrêts et 72 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire.
- ✚ 1 agent s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 4.5% ce qui représente 3 agents absents sur l'année.

Répartition de l'absentéisme :



La maladie ordinaire représente 97 % des agents absents, 98 % des arrêts et 90 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 98 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 2 en longue maladie/longue durée.

Effectif : 69	DONNEES BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES				
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE		GRAVITE	
Proportion d'agents absents				Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**	
NATURE D'ARRÊT								
Maladie Ordinaire	29	44	865.0	42.0%	1.52	63.8	19.7	4.5%
Maternité	0	-	-					
Longue Maladie/Longue Durée	1	1	93.0	1.4%	1.00	1.4	93.0	0.5%
Accident du Travail	0	-	-					
ABSENTEISME GLOBAL	30	45	958.0	43.5%	1.50	65.2	21.3	5.0%

*Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

**Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.

Sur la période 2021, 43.5 % des agents CNRACL de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.5 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 21.3 jours.

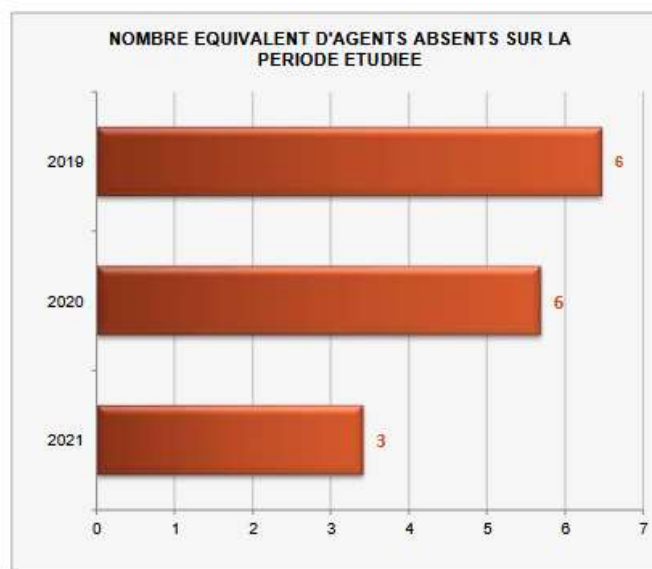
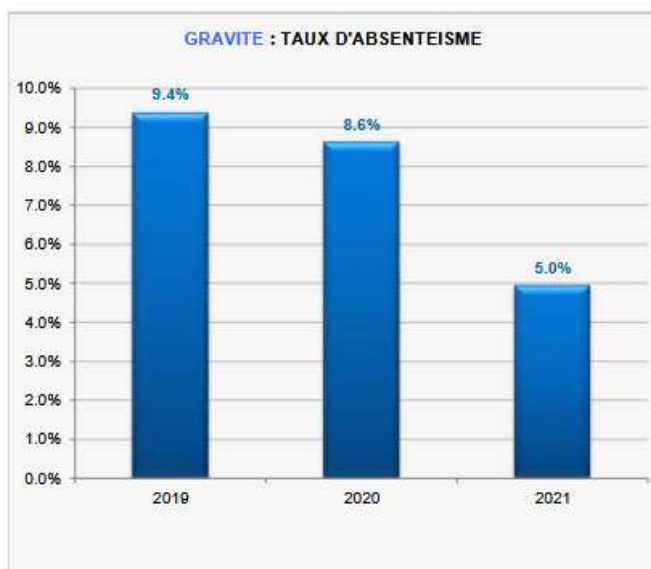
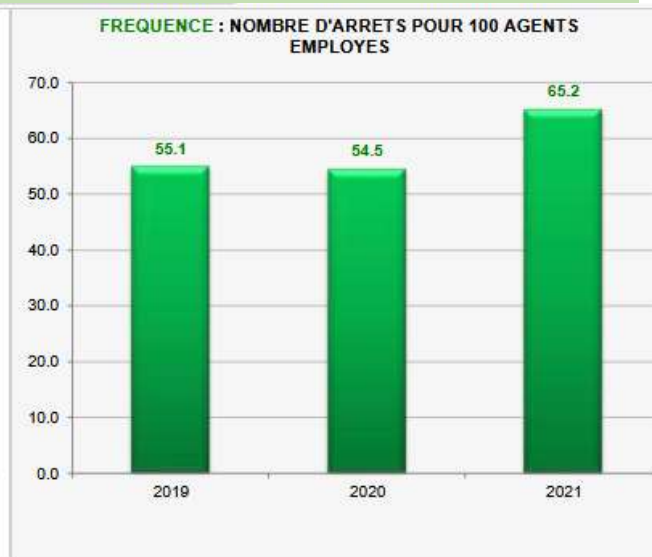
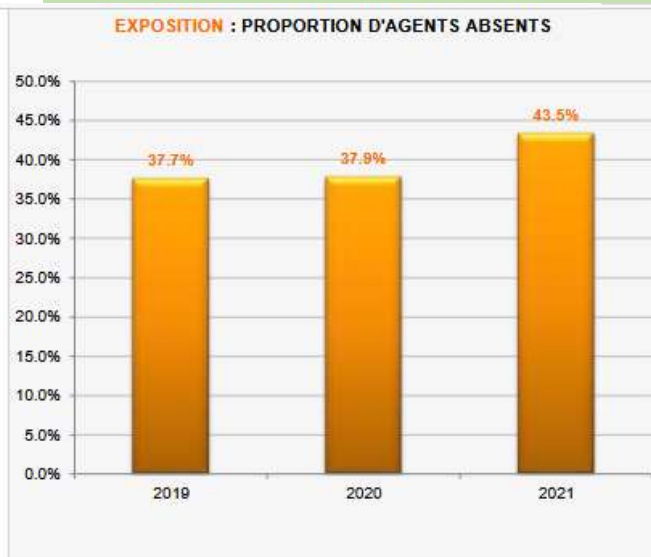
La part du temps perdu en raison des absences est de 5.0 %, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée.

Comparaison avec l'exercice précédent par nature d'arrêt du taux d'absentéisme :

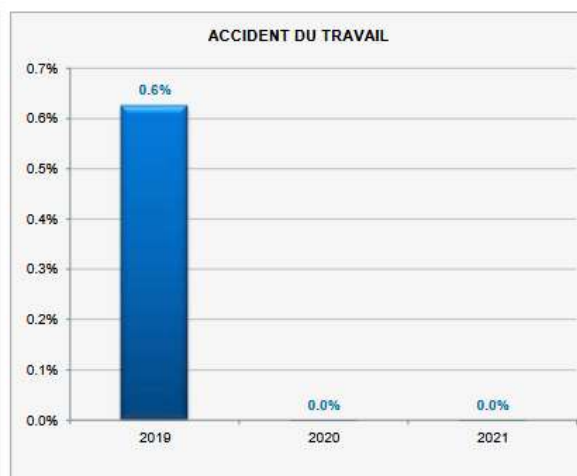
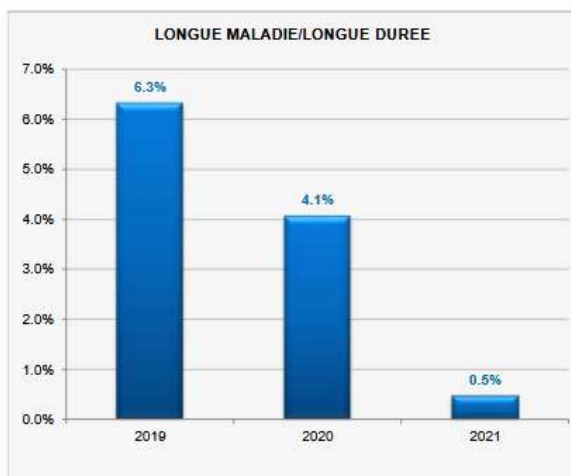
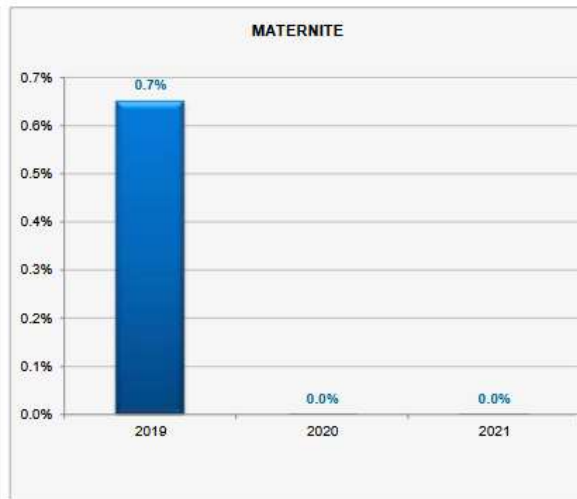
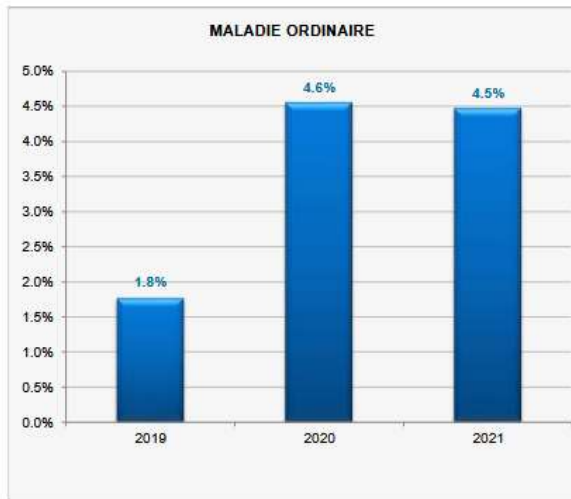
NATURE D'ARRET	EXPOSITION		
	Proportion d'agents absents (en %)		
	2020	2021	Evolution *
Maladie Ordinaire	33.3%	42.0%	+ 26% ↗
Maternité	0.0%	0.0%	0% →
Longue Maladie/Longue Durée	4.5%	1.4%	- 68% ↓
Accident du Travail	0.0%	0.0%	0% →
ABSENTEISME GLOBAL	37.9%	43.5%	+ 15% ↗

NATURE D'ARRET	FREQUENCE		
	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés		
	2020	2021	Evolution *
Maladie Ordinaire	50.0	63.8	+ 28% ↗
Maternité	0.0	0.0	0% →
Longue Maladie/Longue Durée	4.5	1.4	- 68% ↓
Accident du Travail	0.0	0.0	0% →
ABSENTEISME GLOBAL	54.5	65.2	+ 20% ↗

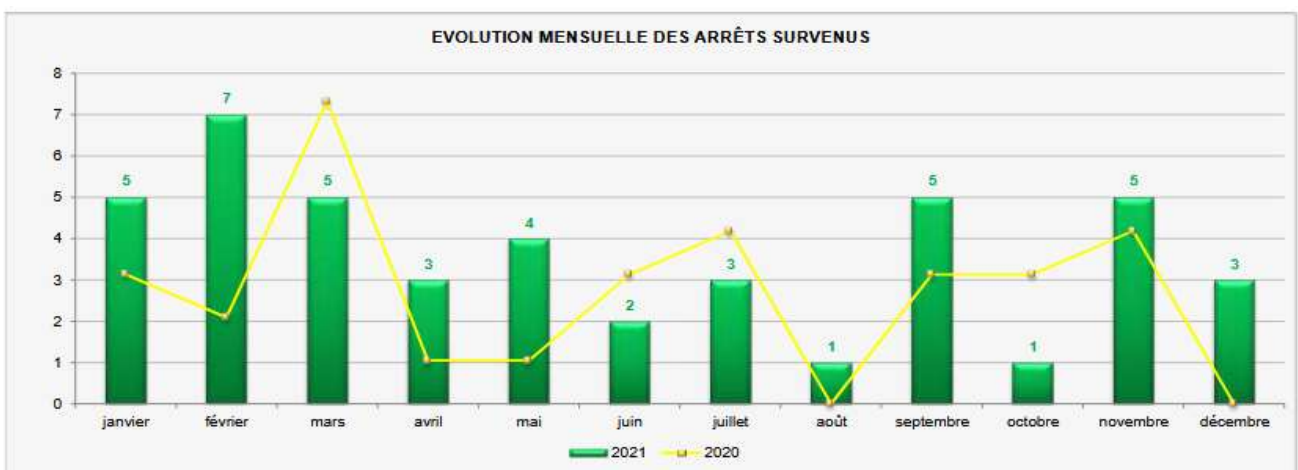
Evolution sur 3 années :

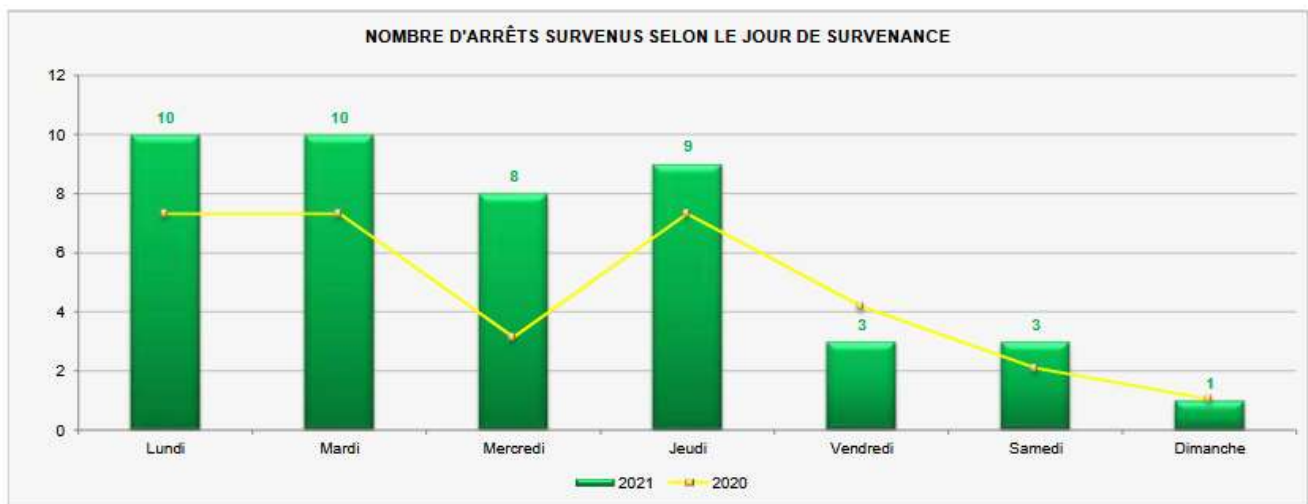
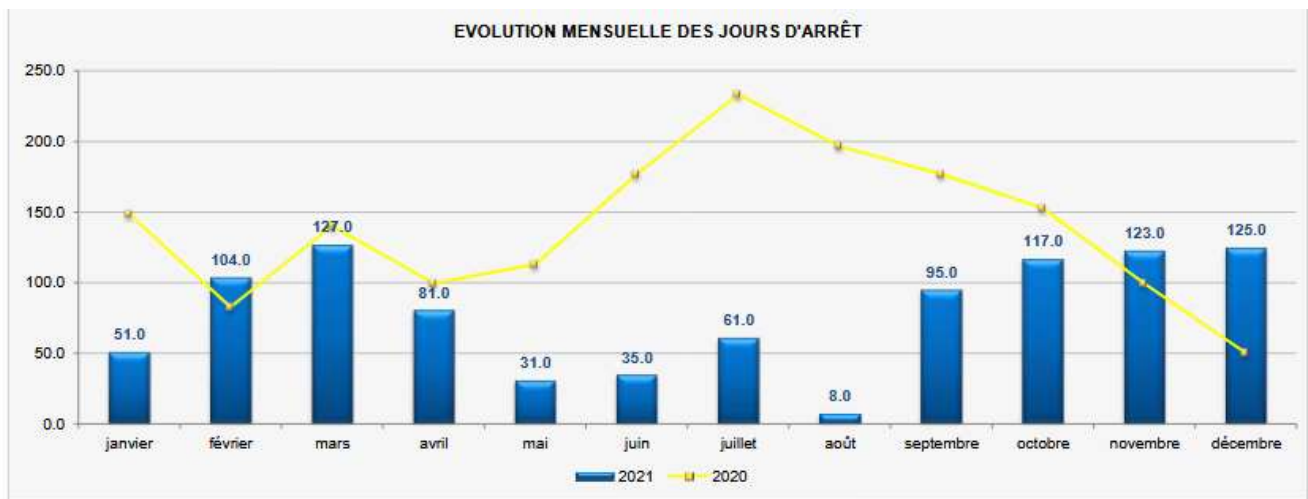


Evolution sur 3 ans par nature d'arrêt du taux d'absentéisme :



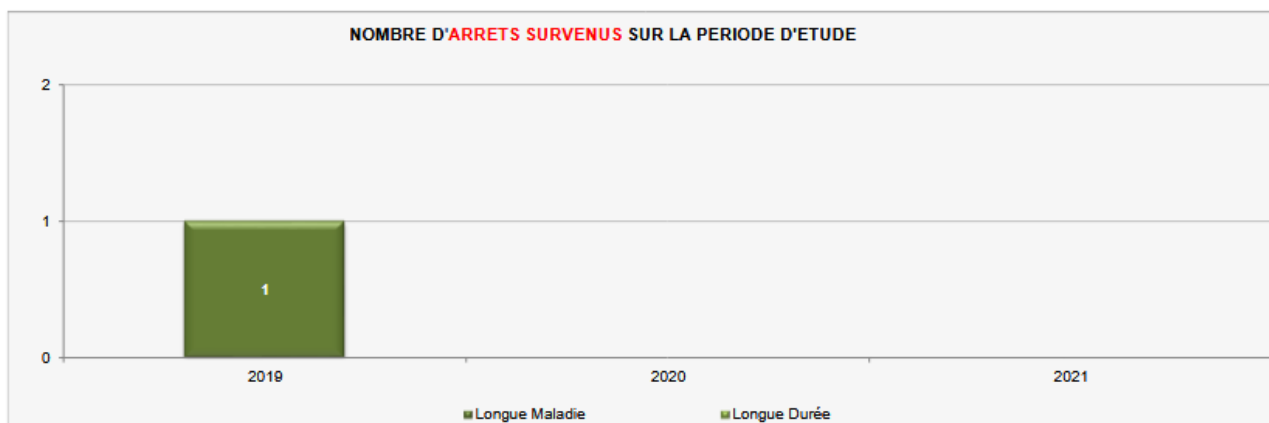
Evolution mensuelle des arrêts et des jours d'arrêt :



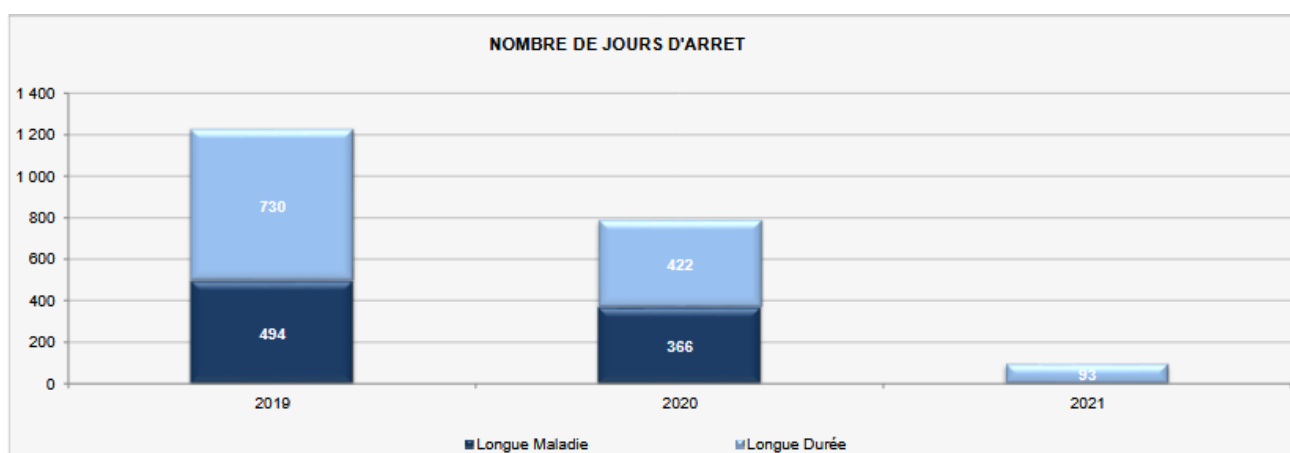
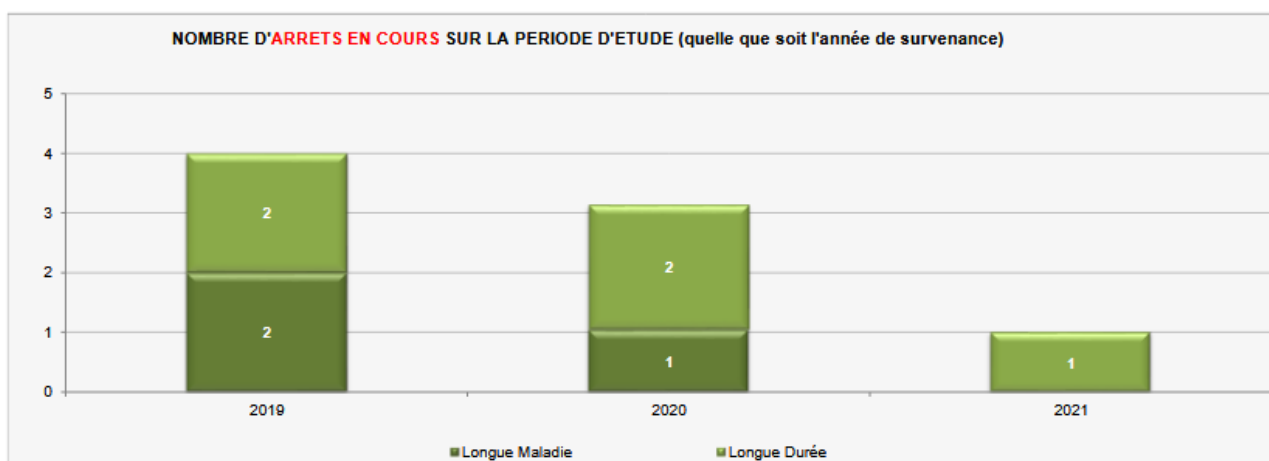


Document établi par SOFAXIS sur la base des absences déclarées au 23/01/2022. Les informations contenues doivent être exploitées dans leur globalité et dans l'objectif de soutenir les démarches de prévention des absences pour raison de santé à l'exclusion de toute autre finalité.

Evolution sur 3 ans – Congés longue maladie et longue durée



Aucun arrêt n'est survenu en longue durée sur 2021, alors que 1 arrêt est en cours sur cette même année, ce qui signifie que 1 arrêt a commencé avant 2021 et se poursuit sur cette même année.



Agents affiliés à l'Ircantec :

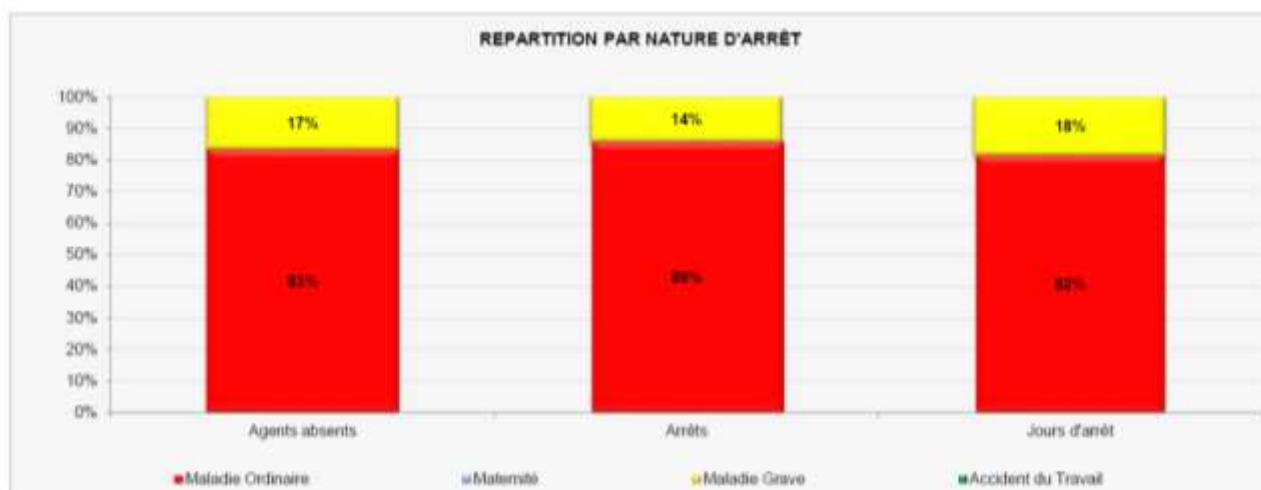
Absentéisme global :

- ✚ 18.20% des agents se sont arrêtés au moins une fois.
- ✚ Chacun de ces agents absents se sont arrêtés en moyenne 1.2 fois sur l'année pour une durée moyenne de 16.3 jours.
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 1.2 %.

Maladie ordinaire

- ✚ On recense 1.2 arrêt par agent absent en maladie ordinaire
- ✚ Chacun des arrêts dure en moyenne 15.5 jours sur l'année
- ✚ La part du temps perdu en raison des absences est de 1%.

Répartition de l'absentéisme :



La maladie ordinaire représente 83 % des agents absents, 86 % des arrêts et 82 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 86 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 14 en maladie grave.

Effectif : 33

NATURE D'ARRET	DONNEES BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES				
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE	GRAVITE		
				Proportion d'agents absents	Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**
Maladie Ordinaire	5	6	93.0	15.2%	1.20	18.2	15.5	1.0%
Maternité	0	-	-					
Maladie Grave	1	1	21.0	3.0%	1.00	3.0	21.0	0.2%
Accident du Travail	0	-	-					
ABSENTEISME GLOBAL	6	7	114.0	18.2%	1.17	21.2	16.3	1.2%

* Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

** Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.

Sur la période 2021, 18.2 % des agents NON CNRACL de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.2 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 16.3 jours.

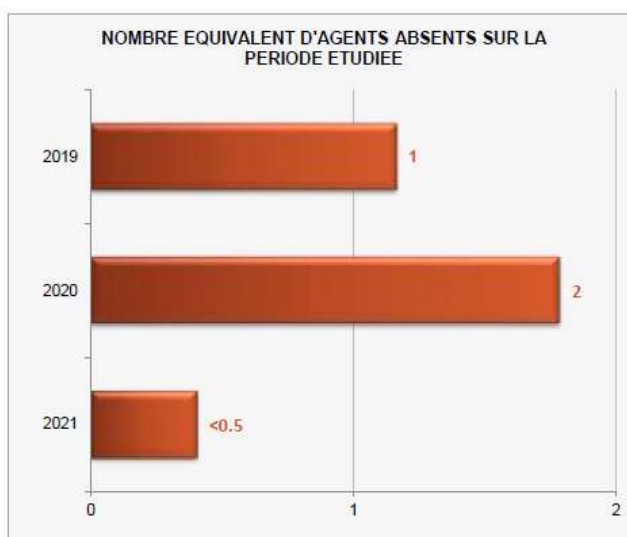
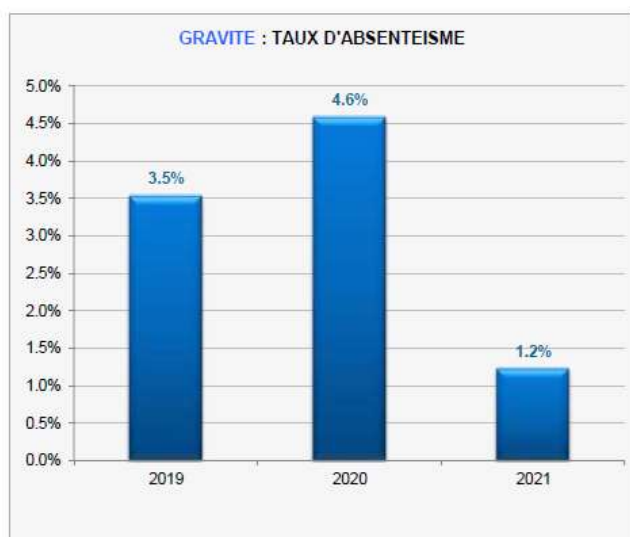
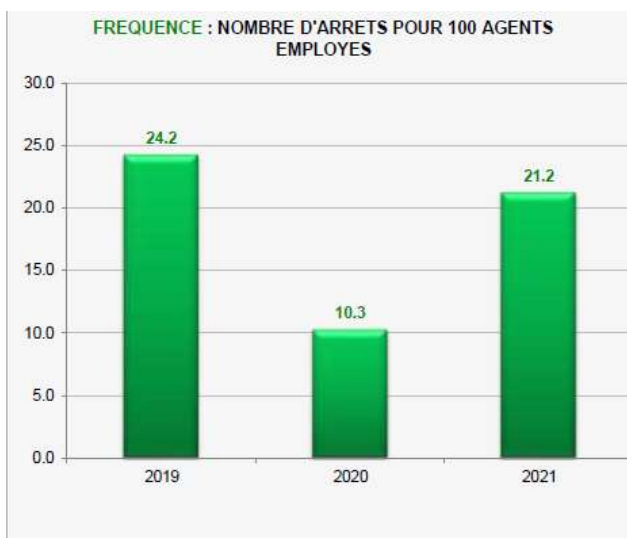
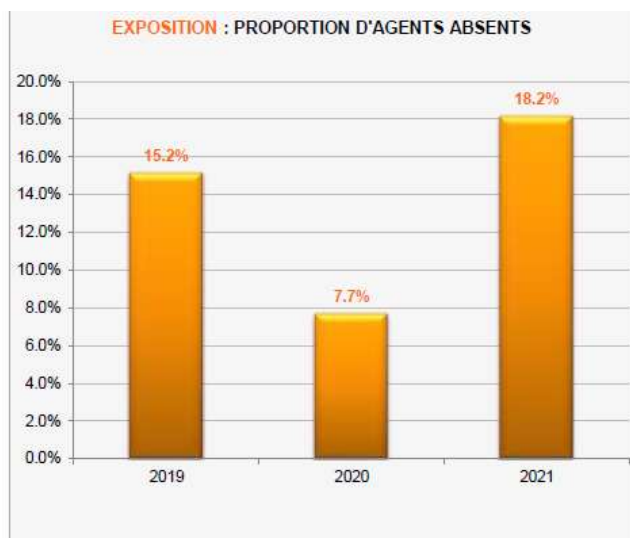
La part du temps perdu en raison des absences est de 1.2 %.

Comparaison avec l'exercice précédent :

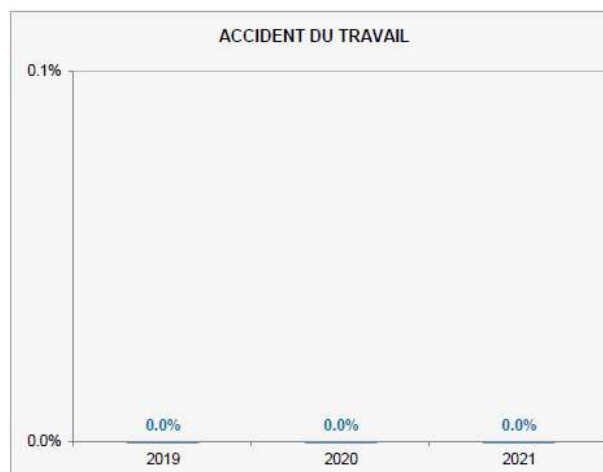
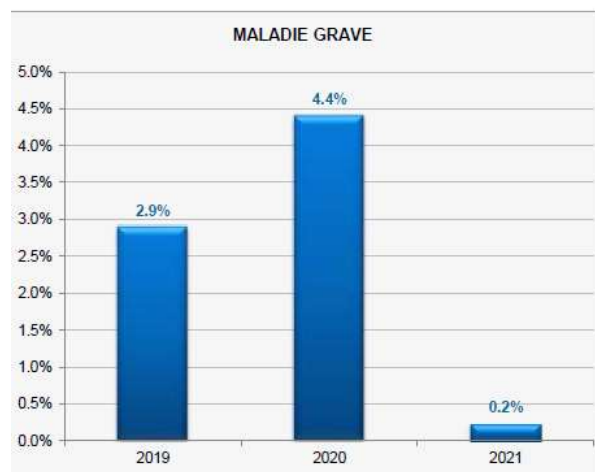
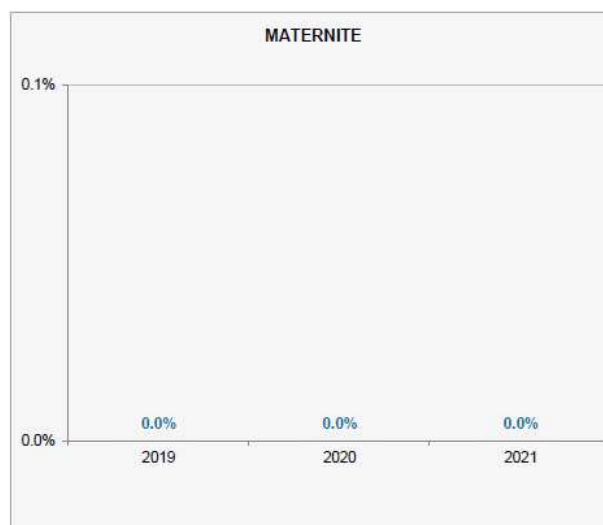
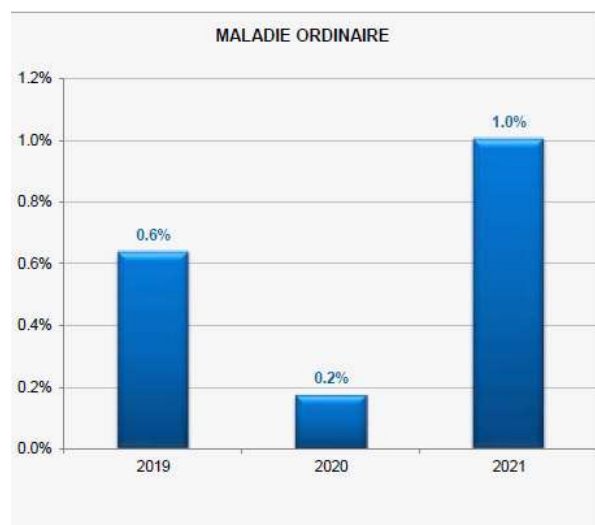
NATURE D'ARRET	EXPOSITION		
	Proportion d'agents absents (en %)		
	2020	2021	Evolution *
Maladie Ordinaire	2.6%	15.2%	+ 491% ↑
Maternité	0.0%	0.0%	0% →
Maladie Grave	5.1%	3.0%	- 41% ↓
Accident du Travail	0.0%	0.0%	0% →
ABSENTEISME GLOBAL	7.7%	18.2%	+ 136% ↑

NATURE D'ARRET	FREQUENCE		
	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés		
	2020	2021	Evolution *
Maladie Ordinaire	5.1	18.2	+ 255% ↑
Maternité	0.0	0.0	0% →
Maladie Grave	5.1	3.0	- 41% ↓
Accident du Travail	0.0	0.0	0% →
ABSENTEISME GLOBAL	10.3	21.2	+ 107% ↑

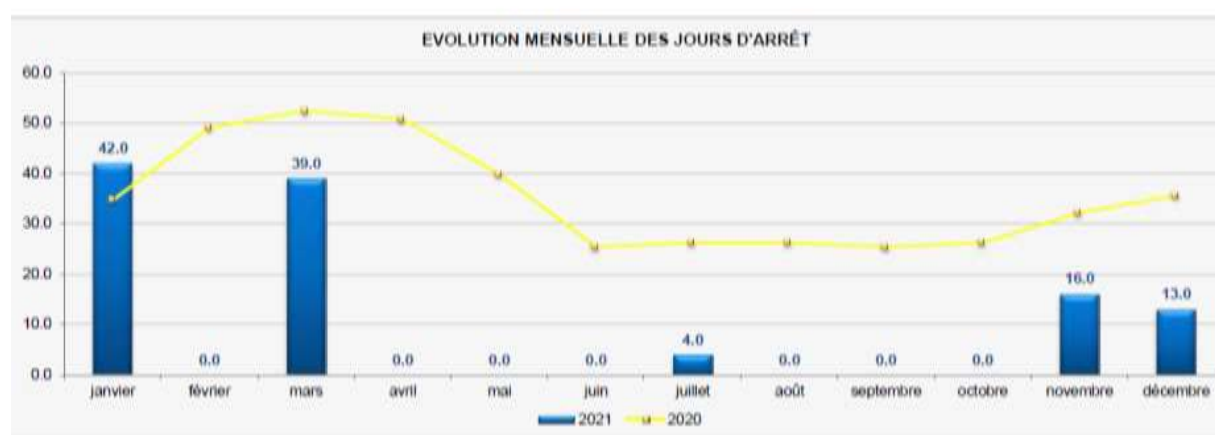
Evolution de l'absentéisme :



Evolution sur 3 ans par nature d'arrêt :



Evolution mensuelle des arrêts et des jours d'arrêt :



Les agents contractuels affiliés au Régime Général :

En 2021, 3076 jours d'absence d'agents contractuels ont été comptabilisés.

Nature de l'arrêt	Nombre d'agent	Nombre de jours
Congé maternité	1	112
Accident de travail	2	34
Maladie ordinaire	90	2930
TOTAL	93	3076

3. Les dépenses

Les charges de personnel sont contenues avec une évolution des dépenses de 0.17% soit un pourcentage inférieur à celui de l'inflation (1.6%).

La rémunération des personnels titulaires baisse de 4%.

La rémunération des personnels non titulaires augmente de 0.61%.

Le régime indemnitaire a une progression plus importante en 2021 qui s'explique par le versement du Complément Indemnitaire Annuel 2021 sur l'exercice 2021 a contrario des précédentes années où il était versé en N+1.

4. Les perspectives 2022

La badgeuse

Depuis le 1er janvier 2021, la badgeuse est en service.

Des ajustements restent à effectuer dans le calcul des droits à RTT.

Les règlements intérieurs

Les évolutions réglementaires et institutionnelles comme le télétravail ont amené la collectivité à constituer des groupes de travail afin de réviser et d'ajuster les règlements intérieurs.

La refonte du Règlement Intérieur qui regroupe l'ensemble des règlements existants de la collectivité sera présenté en Comité Technique début 2022.

Les mouvements de personnel

En 2022, des départs en retraite sont prévus :

- ✚ Un agent technique à la Cité souterraine
- ✚ Un gestionnaire RH / Comptabilité.
- ✚ Un gestionnaire facturation au Pôle Solidarités

Les recrutements :

- ✚ Un chargé de mission « Petites Villes de demain ».
- ✚ Un agent technique pour le remplacement d'un agent muté
- ✚ Un adjoint administratif en remplacement d'un congé longue maladie (contrat)
- ✚ Un contrat d'apprentissage d'ATSEM
- ✚ Un contrat d'apprentissage pour le service Finances
- ✚ Un contrat d'apprentissage pour le service RH
- ✚ Un adjoint administratif RH / Comptabilité en remplacement du départ en retraite
- ✚ Un technicien assainissement
- ✚ Une secrétaire administrative et technique assainissement
- ✚ Un éducateur à temps non complet pour le RPE de Villers Bocage à la suite de la nomination de l'agent en poste en tant que Chef de Pôle Enfance Jeunesse.
- ✚ Un stagiaire bonifié pour le pôle ressources (informatique)
- ✚ 2 agents en service civique (un à la CSN et un mutualisé MAD/ALSH)
- ✚ 2 contrats Parcours Emploi Compétences

Les mobilités

À la suite d'une nouvelle organisation pour la distribution des repas aux personnes âgées, 2 agents du service devront être reclassés.

Dans l'attente, un agent du service technique est affecté en renfort à 80% pour permettre la distribution sur le secteur du Bernavillois.

Un agent d'accueil prendra ses fonctions à temps complet sur le service technique comme Assistante.

Les créations de poste

- ✚ Un poste de moniteur éducateur
- ✚ Un poste d'éducateur
- ✚ Un poste de technicien assainissement
- ✚ Un poste d'assistante comptable assainissement

Les conditions de travail

Depuis la création de la CCTNP, une attention est portée sur qualité de vie au travail des agents. En effet, l'amélioration des conditions de travail était au cœur de l'action des années 2020 et 2021 et se poursuit par un programme à plus long terme par des équipements de logiciels, de mobiliers ergonomiques, d'outils de travail plus légers et maniables et de tenue adaptées aux différents métiers. Par exemple, les agents du service de « maintien à domicile » se verront dotés de chaises et de souris ergonomiques. Les encadrants des chantiers d'insertion travaillant en extérieur auront une tenue adaptée CCTNP.

À la suite de l'acquisition d'un logiciel « inventaire », l'inventaire du matériel et mobilier a débuté en 2021 et devrait être finalisé en 2022. Cette démarche permet de répertorier les biens de la collectivité mais aussi d'identifier les biens devant être réformés et remplacés.

En 2022, ces actions seront poursuivies :

- ✚ Achat de matériel et mobilier de bureau :
Afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail administratifs, l'acquisition de supports d'écran sera effectuée ainsi que des chaises et des souris ergonomiques.
- ✚ Aménagement des postes conformément aux prescriptions médicales du médecin du travail.
- ✚ La formation :
Un plan de formations adaptées aux métiers des agents sera proposé au Comité technique en 2022 (gestes et postures, sécurité, confiance en soi, prise en main d'un ordinateur...)
Une priorité sera donnée à l'accompagnement spécifique pour le reclassement des 2 agents du portage de repas et pour la formation des 2 contrats PEC (1 agent qualité au sein du MAD et un agent d'accueil à Villers Bocage)

✚ Le télétravail :

Pour donner suite à la signature de l'accord sur le télétravail dans la fonction publique le 13 juillet 2021 et après une expérience de 2 années de télétravail liée à la crise sanitaire, la collectivité souhaite le mettre en application. Un travail a été engagé à ce sujet dès octobre 2021 avec les organisations syndicales, les élus et l'administration. Les modalités seront précisées au sein du règlement intérieur de la collectivité.

- ✚ Un nouvel organigramme, validé en comité technique le 15 octobre 2021, prendra effet début 2022. Ainsi, l'affectation de certains services dans les pôles a été modifiée.
- ✚ Réorganisation des locaux de l'antenne de Doullens (à la suite du départ de la Mission Locale) et de l'antenne de Villers Bocage. (Ces changements seront présentés au CHSCT)

Les actions 2022 :

- ✚ L'accompagnement de 5 jeunes en formation BAFA.
- ✚ L'accompagnement de 3 jeunes en contrat d'apprentissage (un dans les écoles, un au service finances et un au service RH).
- ✚ La refonte du règlement intérieur avec les règlements annexes (chantiers d'insertion, badgeuse ; télétravail, action sociale...)
- ✚ Elaboration d'une charte « Gestion du temps »
- ✚ Accompagnement de stagiaires dans différents pôles.

Les dépenses :

Charges de personnel :

✚ SOFAXIS :

Un avenant au contrat pour les 4 ans à venir (2022-2025) propose en 2021 un taux à 6,71 % au lieu de 6,30 % (pour les agents affiliés à la CNRACL) et de 1.50 % au lieu de 1.45% (pour les agents affiliés à l'IRCANTEC).

✚ EPI/Habillement :

Un inventaire des équipements va être effectué et une procédure rédigée (feuille de dotation en fonction des métiers).

L'objectif 2022 est d'identifier les besoins par secteur d'activités, s'assurer que les agents sont dotés des EPI et de l'habillement nécessaires dans l'accomplissement de leurs missions. Une attention particulière sera portée sur la qualité des produits et sur la visibilité de l'appartenance à la CCTNP.



PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire

➤ Document indispensable pour préparer l'avenir

Le 08 juillet 2021, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie a adopté son projet de territoire. Il a pour objectif de construire une vision et une ambition communes du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030.

L'année 2022 permettra le déploiement de nombreuses actions qui seront inscrites au Programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 (PPI).

➤ Objectifs

Plusieurs objectifs ont guidé l'élaboration du Projet de territoire :

- Réunir les acteurs du Territoire Nord Picardie dans un projet commun.
- Fixer des ambitions partagées par l'ensemble des acteurs du territoire
- Doter le territoire d'une feuille de route traduisant une vision stratégique et d'avenir en termes de développement

➤ Les grandes étapes

Le Projet du Territoire Nord Picardie 2020-2030, s'est construit sur plusieurs temps :

- Élaboration du diagnostic de territoire (analyse de ses points de force et atouts, compréhension de ses enjeux)
- Formalisation du projet de territoire (élaboration de la stratégie de développement, déclinaison opérationnelle du projet)
- Mise en place d'un tableau de bord piloté en concertation avec les agents et les Vice-présidents. Cette collaboration s'opère en mode projet dans la continuité sur l'année 2022. Elle sera impulsée par des groupes de travail, CoTECH, CoPIL, appuyée d'un rétroplanning.

"L'enjeu essentiel pour le mandat c'est de faire que le Territoire Nord Picardie ne soit plus une addition des anciens territoires, Bocage-Hallue, Doullennais et Bernavillois, mais qu'il ait une cohérence et un projet partagé"

*Christelle HIVER,
Présidente du Territoire Nord Picardie*

➤ **Les axes du Projet de territoire de la CCTNP**

- 1- Favoriser le désenclavement et l'irrigation du territoire,
- 2- Renforcer le développement économique et l'emploi,
- 3- Offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants,
- 4- Faire rayonner le territoire dans une logique de destination,
- 5- Agir pour la préservation de l'environnement au service d'une qualité de vie durable

➤ **Les principales actions en 2022 (reprises dans les diverses compétences) :**

- Création d'une signalétique commune à l'échelle intercommunale
- Réalisation de l'étude pour la mise en place d'un plan de mobilité simplifié
- Développer une pépinière d'entreprise à Bernaville
- Mise en réseau des divers acteurs économiques (associations, artisans, organismes de formation, CMA etc.)
- Création d'un Relais Petite Enfance à DOULLENS
- Mise en place d'une Maison France Services et d'un guichet unique de l'habitat
- Restructuration de 3 à 4 sentiers de randonnées (signalétique, mobilier urbain, balisage)
- Réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments
- Poursuite des études et travaux pour protéger les espaces naturels, prévenir les risques d'inondation et préserver les ressources en eau.
- Etablissement du schéma territorial d'implantation des bornes électriques.



PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial)

CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique)

Le PCAET

Le 25 novembre 2021, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) qui s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du PCAET porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA).

L'objectif de la démarche « TETE » sera d'aider les EPCI à élaborer leur programme d'action, déclinaison du programme PCAET en fonction de leurs compétences. Pour ce faire, un accompagnement par un conseiller « TETE », porté par l'ADEME nationale, débutera en 2022.

➤ Les grandes étapes :

- Le démarrage officiel du Contrat d'objectif Territorial « TETE » (COT) au 1^{er} avril pour l'ensemble des EPCI du PMGA.
- Réalisation du diagnostic du territoire pour l'élaboration du plan d'action avec la participation financière à l'outil numérique nécessaire à ce projet.
- Réalisation du cadastre solaire à l'échelle du territoire.

Le CRTE

Le 1^{er} juillet 2021 a été signé le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE).

En vue d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité le proposer aux collectivités territoriales. Onze actions pour la CCTNP figurent dans le contrat. La signature d'un avenant est prévue avant l'été 2022 afin d'entériner le programme complet d'actions de chaque territoire.

➤ Les grandes actions 2022 pour la CCTNP :

- Réalisation d'ouvrages hydrauliques sur les 6 sous-bassins versants du Doullennais.
- Construction d'une station d'épuration à Beauval.
- Réalisation d'une Maison France Services à Doullens.

INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

Grands axes

Pour ce qui est de la communication institutionnelle, plusieurs axes ont été retenus :

- Créer une signalétique commune à l'échelle intercommunale (Fiche n°1 du Projet de Territoire).
- Bâtir un annuaire de l'offre associative et un agenda des manifestations (Fiche n°13 du Projet de Territoire).
- Promouvoir les actions et l'image de la collectivité au travers des différents de supports de communication.

Créer une signalétique commune à l'échelle intercommunale

- **Objectif** : Rendre lisible l'identité des territoires et des centres-bourgs de la CCTNP.
- **Moyens** : Benchmarking sur le thème, étude par un cabinet ou en régie (avec l'aide des communes).
- **Estimation financière** : environ 100 000€ (Etude : 10 000€ / Panneaux : 90 000€, à raison de 5 par commune).
- **Estimation du délai de mise en place** : entre 6 et 12 mois.

Bâtir un annuaire de l'offre associative et un agenda des manifestations

- **Objectif** : Gagner en visibilité auprès des administrés par la création d'un réseau d'associations (regroupant les professionnels du sport et de la culture sur le territoire) et le développement d'une plateforme en ligne. Ces outils favoriseront le dialogue et le référencement auprès de la collectivité. Il s'agira également de mettre en œuvre un agenda en ligne des manifestations du territoire (compétitions, expositions, spectacles vivants) qui pourra être diffusé ensuite dans le bulletin communautaire.
- **Moyens** : Benchmarking sur le thème, recensement auprès des communes pour les remontées « Tissu associatif ».
- **Estimation financière** : tout dépendra du type de support souhaité (dématérialisé ou non) ainsi que de la fréquence de publication et de diffusion (si version papier). Pour une version papier semestrielle avec un tirage de 16 500 exemplaires avec une distribution toutes boîtes : environ 23 000€ TTC annuel.
- **Estimation du délai de mise en place** : 3 à 6 mois.

Promouvoir les actions et l'image de la collectivité au travers des différents de supports de communication.

- **Objectif** : Réaliser les différents supports de communication « print » émanant des services de la CCTNP.
- **Moyens** : Service Informatique et Communication en transversalité avec les différents services.
- **Estimation financière** : environ 25 000€ (hors édition en régie).

- **Estimation du délai de mise en place** : tout au long de l'année.

Mise en place de l'action du Conseiller numérique

Organisation des ateliers

Les futurs ateliers mis en place sur le territoire pourront aborder différents sujets (allant de la prise en main d'équipements à l'aide aux démarches en ligne, en passant par des initiations aux logiciels de bureautique), et cibler différents publics de différents niveaux. L'objectif principal sera de donner aux administrés les outils pour qu'ils puissent faire un usage autonome de leurs équipements numériques.

La salle informatique de l'Agora accueillera des bénéficiaires mais des ateliers mobiles dans les communes sont également envisagés (en bibliothèque et en salle communale), afin d'offrir au plus grand nombre la possibilité de profiter du service. Pour ces actions, le conseiller numérique se déplacera avec le matériel nécessaire (tablette ou ordinateur portable).

En amont de ces ateliers les bénéficiaires devront s'inscrire, un questionnaire de positionnement pourra également être envisagé si nécessaire pour créer des groupes de niveaux.

Outils de communication

Pour informer la population et inciter les éventuels participants à s'inscrire, plusieurs outils à notre disposition pourront s'avérer utiles.

D'abord le site internet et la page Facebook de la CCTNP, qui, même s'ils ne ciblent pas une audience victime de la fracture numérique, pourra participer au bouche-à-oreille qui ne sera pas à négliger. Une campagne d'affichage dans les différents sites de la CCTNP (bibliothèques, mairies, écoles, etc.) sera probablement plus adaptée au public ciblé. Ce type de communication est également envisageable auprès de commerces de proximité (boulangeries, bureaux de tabac, pharmacies, etc.). Pour compléter la communication, une parution dans la presse locale et une prise de contact avec les associations les plus présentes auprès de la population pourrait nous permettre d'informer le plus grand nombre.



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

PERSPECTIVES 2022

1. Instruction des actes d'urbanisme

- L'ensemble des demandes d'autorisation de construire du territoire est délégué au Pôle métropolitain.
- Mise en place de la dématérialisation des actes réglementairement en 2022.

- Mode de calcul selon simulation du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) 120 000 €

Pour mémoire : la facturation de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS) est de 2021 : 119 817.67 €

Avec le PFIA, la délégation au Pôle métropolitain permet le traitement de l'ensemble des actes (il n'y aura plus de coût unitaire à l'acte).

2. Planification

La CCTNP devra enclencher une réflexion sur les modifications des documents d'urbanisme à venir, de manière à anticiper en termes budgétaire et organisationnel, les futures procédures (1 modification par PLUi tous les deux ans.

➤ Modifications du PLU de Beauval : (*approbation initialement prévue pour été 2021*)

- **N°1 Saint Frères** (approbation en janvier 2022)

Reste à réaliser : montage du dossier d'approbation + approbation + publicité.

Total prévisionnel frais de parution presse + coût enquête publique pour la procédure : 5000€
(2575.86 € facturés 2021).

- **N°2 Vert Galant** (approbation prévue pour courant 2022) :

Réalisée en régie : dossier complet + ensemble des parutions presse + phase d'enquête publique.

Total prévisionnel frais de parution presse + coût enquête publique pour la procédure : 5000€.

➤ **Modification du PLUi du Bocage-Hallue :**

Devis signé : 6918,00 € HT + tranche optionnelle 2706 € HT.

Approbation initialement prévue été 2020.

PLUi BH 1ère modif (prix TTC)	Coût étude	Tranche optionnelle	TOTAL
Devis signé	6 918,00 €	2 706,00 €	9 624,00 €
Facture n°1 n°FA200148	1 729,50 €	0,00 €	
Facture n°2 n°FA200390	3 459,00 €	0,00 €	

Reste à réaliser	1 729,50 €	2 706,00 €	4 435,50 €
------------------	------------	------------	------------

Premiers éléments transmis par le Bureau d'études (en attente de validation). Pas de facture en 2021.

Frais supplémentaires à inscrire : frais de parution presse + frais d'enquête publique : 10 000 € HT

➤ **Modification du PLUi du Bernavillois n°1 :**

Devis signé : 6918,00 € HT + tranche optionnelle 2706 € HT

Premiers éléments transmis par le Bureau d'études (en attente de validation).

PLUi Bernavillois 1ère modif (prix TTC)	Coût étude	Tranche optionnelle	TOTAL
Devis signé	6 918,00 €	2 706,00 €	9 624,00 €
Facture n°1 n°FA200147	1 729,50 €	0,00 €	
Facture n°2 n°FA200327	3 459,00 €	0,00 €	
Reste à réaliser	1 729,50 €	2 706,00 €	4 435,50 €

Pas de facture en 2021.

Frais supplémentaires à inscrire : frais de parution presse + frais d'enquête publique : 10 000 € HT

➤ **Modification du PLUi du Bernavillois n°2 (Candas : ouverture à l'urbanisation d'une réserve foncière)**

Devis réceptionné : 2525.00 € HT (3030,00 € TTC).

Etudes liées à la 1^{ère} modification (études non commencées à ce jour) : approbation initialement prévue été 2021

Frais à prévoir : frais de parution presse (pas de frais d'enquête publique car liée à la 1^{ère} modification).

➤ Révision de la carte communale de Beauquesne

Devis réceptionné : 8 000,00€ / 9600,00 € TTC

Approbation prévue en mai 2022.

Frais à prévoir : frais de parution presse + frais d'enquête publique (environ 4 500 €).

➤ Réalisation de la carte communale de Doullens

Devis établi à 11 200 €.

Approbation prévue 2^{ème} semestre 2022.

➤ Réalisation du PLUi du Doullennais

PLUi Doullennais (prix TTC)		Coût étude	Total Tranche ferme	Tranche Optionnelle	TOTAL
Devis Signés	Lot 1 ATOPIA	193 803,00 €	262 351,80 €	45 648,00 €	307 999,80 €
	Lot 2 Chambre agri 80	35 938,80 €			
	Lot 3 Auddicé	32 610,00 €			
Facture Lot 1 n°1 n°20-12-269			6 720,00 €	0,00 €	
Facture Lot 3 n°FA200570			7 515,00 €	0,00 €	
Facture Lot 1 n°2 n°21-04-324			1 200,00 €		
Facture Lot 1 n°3 n°21-04-328			12 523,80 €		
Facture Lot 1 n°4 n°21-05-383			17 713,80 €		
Facture Lot 3 n°00180			2 160,00 €		
Total factures			47 832,60 €		
Reste			214 519,20 €	45 648,00 €	260 167,20 €

L'année 2021 fut consacrée à l'élaboration du diagnostic du territoire. Le calendrier prévisionnel, échelonné initialement sur 3 ans a pris du retard. L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avec potentiellement une partie des Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) pour environ 65 000 € de frais d'études à prévoir cette année hors subventions.

Subventions

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat, une aide de 20000 € a été accordée. 5 000 € ont d'ores et déjà été versées.

A l'issue du Débat en Conseil sur le PADD (potentiellement prévu cette année), une nouvelle avance de 5000 € pourra être versée.

Concernant la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), sur les 45 000 € octroyés, une avance de 15 000 € a été perçue en 2015. Une nouvelle demande de DGD a été effectuée en 2021 afin de

s'appuyer sur les montants effectifs du PLUi, sous-estimés, lors de la 1ere demande. Ainsi, 140 333.00 € ont été versés fin 2021.

➤ **Etude pluviale du Doullennais**

Cette étude est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Doullennais conformément aux orientations du SCOT du Grand Amiénois et doit compléter le diagnostic de territoire.

Coût prévisionnel : 85 000 € TTC finançable à 50% par l'Agence de l'eau.

Lancement du marché et réalisation du diagnostic courant d'année 2022.

➤ **Site patrimonial remarquable de Doullens et Lucheux**

L'étude sera annexée au PLUi du Doullennais et vise à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de Doullens et Lucheux. Cette étude, réalisée par des architectes habilités, est estimée à environ 140 000 € TTC en sachant que des financements d'Etat sont possibles pour un reste à charge de 30% minimum pour la collectivité. Cette étude est prévisionnellement prévue courant du deuxième semestre 2022 (un montant de 10 000 € pourrait d'ores et déjà être budgété pour la phase préliminaire cette année).

RESUME DES PERSPECTIVES 2022

➤ **Le PLUi du Doullennais**

L'aménagement du territoire sera marqué cette année par la poursuite de l'étude dédiée au PLUi du Doullennais. L'adoption du projet de territoire en 2021 va permettre entre autres d'alimenter les réflexions lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Doullennais dans le cadre d'une vision globale du territoire

A l'étude du PLUi s'ajoutent :

→ L'Etude pluviale du Doullennais

Cette étude est obligatoire dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Doullennais conformément aux orientations du SCOT du Grand Amiénois et doit compléter le diagnostic de territoire.

Coût prévisionnel : 85 000 € TTC finançable à 50% par l'agence de l'eau.

L'année 2022 verra la réalisation du diagnostic.

→ Site patrimonial remarquable de Doullens et Lucheux

L'étude sera annexée au PLUi du Doullennais et vise à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de Doullens et Lucheux. Cette étude, réalisée par des architectes habilités, est estimée à environ 140 000 € TTC en sachant que des financements d'Etat sont possibles pour un reste à charge de 30% minimum pour la collectivité. Cette étude est prévisionnellement fixée dans le courant du deuxième semestre 2021 (un montant de 10 000 € pourrait d'ores et déjà être budgété pour la phase préliminaire cette année).

➤ **Les modifications de documents d'urbanisme existants**

- Réalisation de la carte communale de Doullens
- Modification n°2 du PLU de Beauval
- Modification du PLUi du Bocage-Hallue
- Modification du PLUi du Bernavillois n°1 et 2
- Révision de la carte communale de Beauquesne

La réalisation de l'ensemble des documents d'étude qu'il conviendrait de décliner en autorisation de programme nécessite environ 190 000 € pour l'année 2022 (hors restes à réaliser). En termes de financements, la CCTNP émerge aux crédits du Département accordés dans le cadre du contrat territorial ainsi qu'à la demande de Dotation Globale de Décentralisation (versement effectué fin 2021).

La CCTNP enclenchera une réflexion sur les modifications des documents d'urbanisme à venir de manière à les anticiper budgétairement et d'organiser la tenue des procédures à venir (1 modification par PLUi tous les deux ans)

➤ **L'instruction des actes d'urbanisme**

La CCTNP délègue l'ensemble des demandes d'autorisation de construire du territoire communautaire au Pôle métropolitain. Cette délégation permettra également la mise en place de la dématérialisation des actes réglementairement prévues en 2022.

Le Pôle Métropolitain facturera le service en application du mode de calcul selon une simulation du PFIA : l'estimation en est de 120 000.00 €.

119 817.67 € facturés en 2021.

Prévisions 2022 sur la zone d'activités de la Montignette (ZAC)

1. Réalisation des **fouilles archéologiques** entre février et octobre 2022
2. Délivrance de l'**arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau** courant février :
 - Avec la réalisation des fouilles cela permettra de viabiliser l'ensemble des terrains,
3. Consultation pour **choix d'un maître d'œuvre** :
 - Continuer le projet complet de viabilisation,
 - Réaliser la consultation des entreprises,
 - Elaborer le dossier de subvention,
 - Suivi et réception des travaux.
4. Consultation pour réalisation des **travaux de viabilisation**.
5. **Réalisation des entrées** sur les terrains vendus ou en cours.
6. A noter que nous avons une **demande régulière** pour des terrains, voire des bâtiments.

CONTEXTE ACTUEL

- **Développement d'un « tourisme vert », notamment par la restructuration de l'offre de randonnée pédestre.**

Le Territoire Nord Picardie présente une nature, une campagne préservée, une diversité de paysages propice aux activités de plein-air. Or, TNP proche de populations de centres urbains (Lille, Paris, Londres, Bruxelles) en recherche de ce type d'expérience. Cette demande est d'autant plus forte depuis la crise sanitaire.

- **Une richesse patrimoniale peu valorisée et souffrant d'un manque d'offres**

Le territoire est riche en patrimoines néanmoins, ces derniers doivent être davantage préservés et valorisés (action de médiation, de communication). Il convient également de « mettre en tourisme » ces patrimoines en créant de vraies offres touristiques, adaptées à des publics ciblés. A noter que les sites emblématiques tels que la Citadelle de Doullens et le château de Luceaux sur lesquels l'activité touristique était essentiellement basée auparavant, ne sont plus ou peu visitables. Cependant l'EPCC Somme Patrimoine gérant la Citadelle va se doter d'équipements d'audio-guides afin d'améliorer l'offre de visites qui repose actuellement principalement sur une association bénévole.

- **Un site touristique majeur : la Cité souterraine de Naours (CSN)**

Site communautaire, la CSN est site touristique majeur de la Somme (*4^{ème} rang en été 2021*), présentant de nombreux atouts : notoriété importante, multi-activités, créateur d'évènements, clientèle diversifiée. Cependant, la CSN n'est pas suffisamment « rattachée » au territoire. Le territoire doit capitaliser plus sur la CSN pour son développement touristique, et en faire une de ses « vitrines ».

- **Une stratégie touristique à l'échelle du Pôle métropolitain du Grand Amiénois**

Mise en œuvre de la stratégie touristique adoptée par le Pôle en décembre 2019, visant à faire émerger une destination « Amiens et le Grand Amiénois ». Mise en convergence des actions menées par les Offices de Tourisme (OT) et développement d'une dynamique de partenariats.

ACTIONS 2022

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROS :

⇒ **Journée des Acteurs Locaux du Tourisme**

Plusieurs fois reportée en raison de la crise sanitaire, celle-ci est prévue le 11 mars 2022. Seront réunis l'ensemble des acteurs locaux participant à l'économie touristique du territoire (hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, gérants de sites touristiques). Il s'agit de faire connaître l'action de la CCTNP en matière de tourisme, d'amorcer « un réseau » des acteurs, et faire éclore des partenariats (entre acteurs, entre Office de Tourisme (OT), TNP et acteurs).

OFFRES TOURISTIQUES :

- ⇒ **Restructuration de l'offre de randonnée pédestre**
Projet déposé le 24 décembre 2021 auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de la contractualisation avec les EPCI. Montant total : 104 057,47 €HT
Ce projet comprend : la mise en place d'une nouvelle signalétique, la création de nouveaux circuits et l'édition de nouveaux supports de communication.
- ⇒ **Création d'un jeu énigme sur la ville de Doullens**
Objet d'un stage étudiant de 3 mois, il s'agit de proposer un nouveau type de médiation afin de toucher une clientèle différente (familiale, jeune).
- ⇒ **Définition d'un programme estivale d'animations (visites guidées, balades découverte, ...)**
- ⇒ **Poursuite d'une réflexion sur la création d'un circuit thématique sur les moulins (Naours, Candas, Heuzecourt, paniculteurs de Talmas)**

COMMUNICATION :

- ⇒ **Finalisation des panneaux d'interprétation des communes** (5 000 €)
25 communes sont encore à doter dont Doullens pour laquelle 7 panneaux spécifiques seront réalisés.
- ⇒ **Mise à jour du guide touristique du TNP pour la saison 2022** (1 707 €)
- ⇒ **Installation de 2 panneaux d'information à Doullens**
Financés par des annonceurs via le démarchage commercial de la société GEMF, ces panneaux présenteront un plan de la ville ainsi que la carte touristique du territoire. Un panneau sera implanté devant l'OT et le deuxième près de l'aire de camping-cars.
- ⇒ **Création d'une identité visuelle pour le tourisme en TNP**
Déclinaison de la charte graphique de la CCTNP adaptée aux besoins marketing (création d'un logo propre au tourisme par exemple).

EN PARTENARIAT AVEC LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS (Enveloppe Pôle Métropolitain estimée à 10000 € :

- ⇒ **Edition d'une brochure sur la thématique Jules Verne**
Brochure présentant les atouts touristiques du pôle avec un graphisme et une narration faisant référence à Jules Verne.
- ⇒ **Création d'un pass touristique à l'échelle du pôle (étude et conception)**
La mise en place d'un pass permettra de mettre en réseau les différents sites touristiques du pôle et de proposer au visiteur de découvrir pleinement le territoire grâce à un tarif avantageux.
Le pass regroupera des sites mais aussi des prestataires (hébergeurs, restaurateurs). Il devrait être vendu par les sites partenaires et les Offices de tourisme.
Mise en vente prévue en 2023.
- ⇒ **Commande d'une vidéo** historique promotionnelle au Comédien **Laurent Deutsch**.

BOUTIQUE :

- ⇒ **Poursuite du renouvellement des produits** (1500€)

CITE SOUTERRAINE DE NAOURS

CONTEXTE ACTUEL

→ Un secteur touristique local fragilisé depuis 2020.

Après deux années de crise sanitaire et un site ouvert 6 mois au lieu de 10 mois habituellement, la Cité souterraine enregistre en 2021 une baisse de sa fréquentation de près de 50% (2019 : 53 000 vs 2021 : 29 000). La mise en place du pass sanitaire à partir du 20 juillet 2021 a également provoqué une barrière à l'entrée non négligeable pour les touristes de toute provenance (plus de 800 refus sur la saison 2021).

Bien que la clientèle locale, ait été sur-représentée en 2020 du fait de l'incapacité des populations à s'éloigner de leur domicile, cette tendance se poursuit en 2021 (avec davantage de visiteurs français hors Hauts-de-France) au regard d'une clientèle étrangère qui reste en retrait (15%) et particulièrement le marché anglo-saxon et australien (freiné respectivement par le BREXIT et une politique sanitaire très stricte). Les mesures européennes propres à chaque pays et en constante mutation ont laissé place à un contexte touristique instable et défavorable qui ne permet plus la même lisibilité de tendances des flux à court terme.

→ Le segment groupe relancé en 2021 et l'image de marque valorisée en local

Par ailleurs, les groupes sont progressivement revenus dès juin 2021 grâce à la mise en place de mesures redéfinies et une législation permettant les déplacements en groupe (jauges, déplacements en autocar, application de protocoles pour les scolaires etc.). La Cité souterraine de Naours fait donc face à de nouveaux enjeux.

Parallèlement au retour des groupes, une opération de relance économique (distribution de 30 000 pass parc offerts) initiée par le pôle économie et tourisme et diffusée via l'office de tourisme a permis une réelle mise en lumière du site auprès des touristes potentiels habitants sur le territoire. Une démarche qui a offert une visibilité importante du site auprès des administrés de la collectivité les incitant à consommer du tourisme en local en les fidélisant avec un pass gratuit valable jusqu'en 2023 (près de 500 pass activés).

ENJEUX 2022

Aujourd'hui, il convient de proposer une offre touristique toujours plus attractive dans un champ concurrentiel qui continue de se développer par la diversification de ses offres touristiques et de loisirs au croisement des destinations Amiens et Baie de Somme. En s'appuyant sur les ressources et compétences internes à la structure et le partenariat local, la Cité souterraine doit continuer d'exister et s'imposer en tant que site touristique majeur du grand Amiénois (4^{ème} rang en été 2021). Ces différents objectifs à court terme doivent permettre au site de retrouver une fréquentation correcte, soit 50 000 visiteurs et un chiffre d'affaires en cohérence. A moyen et long terme le cap est toujours fixé vers une ambition de transformation du site en un lieu moderne familial à la fois pédagogique, historique et ludique et ouvert à un public diversifié.

LES OBJECTIFS 2022

Les objectifs pour la saison 2022 :

- Attirer 50 000 visiteurs annuels / 500 000 € de CA
- Augmenter la part des groupes (prospection commerciale et diversification de l'offre) ;
- Développer la promotion auprès des segments familles et « local » (favoriser l'écosystème touristique local) ;
- Fidéliser la clientèle étrangère présente (Belgique, Pays-Bas, Allemagne) ;
- Allonger la durée de visite moyenne des visiteurs et par extension augmenter le panier moyen ;
- Développer l'attractivité des nouvelles visites/ateliers du moulin de Naours pour le public scolaire et les groupes adultes ;
- Créer une offre de prestations pluridisciplinaires orientées vers le public scolaire et commercialisable en Business to Business dit BtoB (prospection commerciale).

AXE 1 = Assurer la sécurité des visiteurs : proposer des conditions de visite adaptées et réglementaires à l'aide de mesures adaptées

En 2021, la CSN a adapté sa démarche sanitaire en tenant compte de l'expérience acquise en 2020. La priorité en 2022 est de maintenir le niveau de contrôle des mesures sanitaires à la hauteur de la crise sanitaire en cours.

Moyens d'action : Contrôle du pass en vigueur, maintien des plexiglas aux supports d'accueil, Protocoles de désinfection adaptés aux audioguides, contrôle des jauges au sein de la structure, impression de supports d'affichage adaptés (souterrain et parc), Possibilité de réserver en ligne pour maîtriser les flux (liste non exhaustive).

En 2022, un emplacement de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sera matérialisé en complément de la signalétique existante.

AXE 2 = Optimiser les leviers de communication pour cibler la clientèle locale et familiale sur la thématique Nature et Patrimoine

L'objectif est de créer une nouvelle dynamique en proposant une offre de proximité alliant nature et déconnexion (public individuel et groupe) et fidéliser la clientèle déjà existante, améliorer l'image de marque du site et sa notoriété locale et nationale.

Moyens d'action :

- Relance d'un programme d'évènements sur 2022 => vitrine pour le public local (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur) : Festival Grottesque, Journées du Patrimoine, weekend nature, concert rock, horreur au souterrain (5000 €)
- Diffusion sur les canaux de communication libres (presse, guides spécialisés, reportages, documentaires...)
- Création d'un nouveau reportage vidéo/photo (1 500€)

- Relance d'une campagne de publicité sur mobilier urbain à forte visibilité en centre-ville d'Amiens sur les temps forts de la saison (11 000€)
- Participation au salon IFTM TOP RESA (réseau de professionnels du tourisme 4000€ à Paris)
- Impression de nouveaux supports groupes (1000€) et dépliants individuels (2500€)
- Distribution des pass parc gratuits auprès des commerçants CCTNP
- Création d'une chasse aux trésors / Explore Game dans le parc (3 000€)

AXE 3 = Lancement, promotion et animation des ateliers/visites du moulin

La reconstruction du moulin par l'initiative de l'association NorPatrimoine finalisée en septembre 2021, offre aujourd'hui un nouvel outil pédagogique pour le site et constitue un véritable levier de développement pour l'activité du site auprès des scolaires et des familles. Il contribuera à positionner la Cité souterraine comme un site majeur de son territoire pour la jeunesse alliant Histoire, Patrimoine, Nature et tourné vers l'avenir.

Moyens d'action :

- Rédaction d'une convention NP/CSN pour encadrer au mieux la réussite du partenariat
- Organisation de formations des guides internes en collaboration avec l'association NorPatrimoine
- Mise en place d'une convention de dépôt ventes (avec NorPatrimoine) pour la commercialisation de produits thématiques moulin en boutique
- Promouvoir l'arrivée du moulin de Naours
- Communication et promotion sur le nouveau produit par le biais de rencontres avec les responsables de classes et d'établissement
- Engagement d'un volontaire en contrat civique dès février pour la prospection, la commercialisation et l'animation des ateliers durant 5 à 6 mois.

INVESTISSEMENTS / FONCTIONNEMENT 2022

- Programme d'évènements
- Communication et impressions
- Nouveaux espaces de travail en back office
- Aménagements extérieurs et matériel technique

⇒ Pour un montant estimé de 45 000 €.

PERSPECTIVES A 2026

Pour proposer une modernisation du site et améliorer la qualité de son offre touristique et de services, la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie doit dans la mesure de ses capacités d'investissements et dans le cadre d'un **projet pluriannuel d'investissement**, amplifier et accompagner la conduite de changement de manière ambitieuse, responsable et pérenne.

Quelques grands chantiers à mener :

- **Sécurisation du parcours** de visite du souterrain : **éclairage de sécurité**, consolidation des zones fragiles et sorties d'évacuation, création d'une ligne de vie lumineuse, remplacement progressif des rampes du souterrain, vérification de la solidité des parois du souterrain par une entreprise spécialisée.
- **Nouvelle visite audioguidée** : proposer une **nouvelle expérience immersive** aux visiteurs avec utilisation des nouveaux outils de médiation digitaux (*dossier en cours*).
- Construction d'un **nouvel espace dédié aux séminaires et ateliers pédagogiques** pour répondre à la demande et diversifier l'offre et la clientèle.
- Transformation de l'espace du musée des vieux métiers (ex : salle d'exposition temporaire).
- **Faciliter l'accès au site à tous les publics** par le réagencement de l'espace d'accueil extérieur du site (rampes PMR, marquage places PMR, accès WC PMR) et l'acquisition d'un moyen de transport léger pour la visite du parc (ex : golf car)
- **Valorisation du parc** : 10 ha éco responsables et paysagers, vitrine des interactions positives homme / nature (Moulin, fenêtre paysagère, énergies renouvelables...) - Aménagement des enclos du bas du parc (volière, oies, chèvres) pour conception d'un parcours immersif de ferme pédagogique - Installation de toilettes supplémentaires proche des moulins (sèches ou sans encrage au sol avec point d'eau).

PREVISIONS 2022 EN GEMAPI / ENVIRONNEMENT

3. GEMAPI

- Le plan de gestion de l'Authie et de ses affluents est mis en œuvre dès cette année avec la délégation de cette mission au SYMCEA. L'objectif étant intervenir avec 2 équipes en donnant la priorité au retrait d'embâcle, à la collecte des déchets et à la gestion de la ripisylve. 50 kilomètres de cours d'eau sont à entretenir.
- La continuité écologique avec la gestion des barrages fait aussi partie de nos préoccupations avec le suivi de travaux et l'accompagnement du SYMCEA porteur de projet sur certains ouvrages.
- L'instauration de la taxe GEMAPI sera présentée afin de mettre en place un financement possible de ces actions présentées ci-dessus.
- Concernant l'élaboration du SAGE de l'Authie, une validation des états des lieux, enjeux et objectifs sont prévus en ce début d'année. L'objectif de 2022 sera de travailler sur les orientations et les actions de communication.

L'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques de la vallée de l'Authie portée par la DDTM80, se termine en début d'année. Après une validation des cartes d'aléas (remontée de nappe, débordement ou ruissellement) pour les communes concernées, un débat sur le périmètre d'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sera proposé aux élus.

4. ENVIRONNEMENT

- La CCTNP s'est engagée dans le programme « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » porté par la Région en déposant un dossier de plantation pour 15 000 arbres ou arbustes.
- L'élaboration du schéma territorial de bornes électrique sera portée par la FDE 80. La CCTNP souhaiterait être un territoire pilote pour mener cette action.
- Suivi du CRTE notamment dans le cadre du financement des actions prévues dans notre projet de territoire.
- En parallèle du suivi des actions du PCAET, une réalisation du bilan énergétique des bâtiments communautaires sera réalisée.

PREVISIONS 2022

Les projets 2022 s'inscrivent dans la continuité de 2021 en vue de répondre à la réglementation :

1) Des études

- Diagnostic des réseaux des STEP Flesselles et Villers-Bocage,
- Déconnexion des eaux pluviales à Beauval (6ha à traiter),
- Plan d'épandage sur Fieffes-Montrelet et Candas,

2) Installation de système de mesures :

- Villers-Bocage : 2 débitmètres,
- Flesselles : 1 débitmètre,
- Villers-Bocage : Pluviomètre enregistreur,

3) Travaux importants

- Beauval : Construction de la STEP comprenant la création des réseaux et des bassins de stockage et de restitution,
- Rubempré : Reprise de la lagune 2, remplacement de la géomembrane,
- Flesselles : Remplacement géomembrane sur BSR (bassin de stockage et de restitution) y compris curage,
- Villers-Bocage : Remplacement du dégrilleur vertical,
- Fienvillers : Remplacement de la pompe,

4) Système de communication

- Installation Sofrel avec GPRS (9 unités) pour la télésurveillance et le suivi des informations : Villers-Bocage, Coisy, Rainneville, Candas,

5) Futur système d'assainissement

- Finalisation projet STEP Naours pour être prêt pour le lancement des travaux,
- Elaboration dossier loi sur l'eau et dépôt en Préfecture,

Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Contexte :

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, dite loi « Besson II », et ses décrets d'application visent à améliorer les conditions d'accueil des Gens du voyage et à renforcer les moyens des maires pour faire cesser les stationnements illicites. Elle prévoit l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage (SDAGV) qui, au regard d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante à l'échelle départementale, définit le nombre et la capacité des aires d'accueil permanentes à réaliser, les communes où elles doivent être implantées, ainsi que la localisation des aires de grand passage. Le SDAGV peut également préciser les actions socio-éducatives (scolarisation, accès aux soins et aux droits, insertion professionnelle) en faveur des Gens du voyage et les accès possibles aux activités économiques. Cette obligation s'applique aux communes de plus de 5 000 habitants. Toutefois, les communes de moins de 5 000 habitants peuvent, avec leur accord préalable, figurer au schéma départemental dans la mesure où elles souhaitent apporter une réponse à des besoins avérés.

L'aire d'accueil des gens du voyage est située sur la commune de DOULLENS :

- Nombre de places disponibles : 20,
- Taux moyen de remplissage sur l'année 2021 : 29 % (occupation mini 0% / maxi : 69%),
- 1/3 des occupants séjournent entre 46 et 60 jours,
- Total des recettes 2021 : 11 531,46 €

Gestion de l'aire d'accueil

L'AAGV est gérée par la société privée « L'Hacienda » pour un montant de 39 960,00 € HT annuel.

Prévisions 2022

Des travaux d'entretiens sont prévus :

- Etanchéité de la toiture des blocs sanitaires,
- Traitement des bas de porte qui s'oxydent,



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PERSPECTIVES 2022

Depuis plusieurs années, les trois anciennes intercommunalités du Doullennais, du Bernavillois et de Bocage-Hallue ont mené chacune de leur côté diverses opérations pour valoriser les équipements et les espaces publics de façon à améliorer le cadre de vie des habitants et à proposer une réelle qualité résidentielle.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette dynamique engagée dans le cadre du développement du territoire, la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie souhaite donc développer un projet ambitieux d'intervention sur le parc de logement privé et le positionner comme l'une des actions phares de sa politique de logement sur le territoire.

A ce titre, il convient de lancer une opération liée spécifiquement au logement, et en premier lieu une étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette étude de faisabilité doit permettre de préciser la pertinence et les conditions de mise en place d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de communes et une plus spécifique (OPAH-RU) sur la ville de Doullens.

Les enjeux de cette étude :

- Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé ;
- Lutter contre la précarité énergétique (réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes) par une approche globale des travaux de réhabilitation : économie d'énergie, d'eau, isolation thermique et acoustique, ventilation, qualité visuelle ;
- Accompagner l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées en favorisant le maintien à domicile ;
- Mobiliser le parc de logement vacant afin de le remettre sur le marché et répondre notamment aux besoins des ménages les plus modestes ;
- Développer une réponse à des demandes de logements spécifiques (personnes âgées, famille monoparentale, primo-accédants à revenu modeste...);
- Identifier les immeubles ou îlots prioritaires à accompagner, avec pour chaque type, le dimensionnement des moyens à mettre en œuvre pour accompagner leur évolution ;
- Valoriser le patrimoine architectural.
- D'assurer une cohérence, et une complémentarité d'intervention des différents partenaires.

La réalisation de l'étude pré-opérationnelle, prévue pour durer 12 mois et dont l'appel d'offres pourrait être lancé dès le début du mois de mars, devra permettre de confirmer l'opportunité de mener une OPAH sur le territoire de la CCTNP et d'en préciser les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'ANAH.

Parallèlement à cette étude, le projet de mise en place d'un guichet unique de l'habitat sera intégré à celui d'une future « Maison France Services » implantée à la Ville de Doullens.

2022 sera l'année du marché de maîtrise d'œuvre avec un début de travaux prévisionnels en octobre.

1. La voirie

- Programme d'entretien réalisé par des entreprises,
- Achat de sel,
- Entretien des nids de poule en régie (achat d'enrobé),
- Elagage des voies N1 et N2 hors agglomération,
- Fauchage des voies hors agglomération et réalisation de saignées et de dérasement,
- Réalisation d'un programme d'investissement,
- Travaux d'urgence si nécessaire,
- Etude sur les ouvrages d'arts,

A noter que par rapport aux années précédentes, nous observons davantage de dégradation sur nos voiries.

2. Sentiers de randonnée

- Entretien des circuits existants (élagage, fauchage, balisage),
- Programme d'amélioration des bandes de roulement des sentiers,

3. Achats de matériel

- Une faucheuse d'accotement,
- Un tracteur (remplacement d'un tracteur de 20 ans),
- Un tracteur tondeuse pour stade, divers bâtiments, stations d'épuration,
- Un gyrobroyeur pour l'entretien des sentiers et STEP,
- Une tondeuse débroussailleuse pour l'entretien des ouvrages structurants,
- Un véhicule pour service bâtiment,
- Divers petits matériels : pour atelier, électroportatifs,

4. Mobilité

- Elaboration d'une étude pour mettre en place un plan de mobilité,
- Création d'une commission mobilité,

1. Chantiers d'insertion

Maintien et stabilisation des trois chantiers d'insertion :

Dénomination	Localisation
Chantier <i>Espaces verts</i>	Citadelle de Doullens,
Chantier <i>Maraîchage et horticulture</i>	Bernaville
Chantier <i>Bâtiments</i>	Itinérant sur le territoire

Prévisions 2022

- Doter les trois encadrants des chantiers d'insertion en vêtements de travail adaptés et floqués à l'effigie de la CCTNP.
- Achat de petits matériels électriques pour améliorer les conditions de travail.
- Réflexion sur le dédommagement des frais kilométriques des agents utilisant leur véhicule personnel pour se rendre sur les chantiers extérieurs (chantier Bâtiments).
- Fourniture et pose de « toilettes sèches » sur le chantier de Bernaville.
- Acquisition d'un véhicule électrique type utilitaire pour le chantier Espaces verts.
- Acquisition d'un véhicule MASTER publicitaire pour le chantier Bâtiments.

2. Maintien à Domicile

Malgré un contexte sanitaire fragile, une permanence sur les antennes de Bernaville et Villers-Bocage est en place depuis octobre 2020.

a) Habillement :

En 2022, il est prévu de doter chaque agent social de :

- Deux blouses et d'une veste sans manche polaire, portant le blason de la CCTNP.
- D'un caducée « Auxiliaire de vie » afin d'offrir une meilleure reconnaissance de leur profession

Exemples de caducées :



b) Indemnité forfaitaire pour les déplacements des personnels des collectivités locales

Par délibération en date du 29 juin 2017, la CCTNP a décidé d'attribuer une prime annuelle de 120€ aux agents sociaux se déplaçant quotidiennement hors de leur commune de résidence. En tenant compte de l'inflation des frais de déplacement, il sera proposé de revaloriser le montant de la prime de 50€.

(Source : Arrêté du 28 décembre 2020 fixant les modalités et les conditions de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001)

c) Charges de personnel :

Une étude sera menée en vue de proposer une augmentation de la base contractuelle aujourd'hui à 3/35^{ième} peu attractive.

d) Formation interne :

Des temps d'échanges seront planifiés par Mme WYBO, agent qualité du service MAD. L'objectif sera de donner la possibilité aux auxiliaires de vie d'échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés afin d'améliorer les conditions de travail mais également de renforcer la cohésion d'équipe.

3. Le repas à domicile

La continuité du service au profit des personnes âgées sur le territoire de la CCTNP est maintenue jusqu'au terme du marché transitoire soit le 31 août 2022.

Parallèlement, une contractualisation avec Le cabinet ESPELIA, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, a pour objectif d'accompagner la mise en place d'une délégation de service public (DSP) à compter du 1^{er} septembre 2022 pour le service de portage à domicile.

4. L'animation

Les actions en faveur des seniors du territoire seront échelonnées d'avril à octobre 2022, un partenariat avec PEP 80 sera reconduit sur 2022.

Il est envisagé de proposer aux communes les thématiques suivantes :

- Gymnastique mémoire : 2 ateliers
 - Ces ateliers permettent de stimuler la mémoire et d'acquérir des techniques de mémorisation applicables au quotidien.
 - Les ateliers mémoires sont construits en 10 séances de 1h30 alliant conseils et exercices pratiques

- Atelier tablette : 3 ateliers
 - Ces ateliers permettent d'apprendre à se servir d'une tablette tactile, se familiariser avec les nouvelles technologies et internet, de communiquer davantage avec ses proches
 - Les ateliers tablette sont construits en 10 séances de 2 heures, une tablette numérique de type iPad est prêtée à chaque participant

- Gestion du stress et du sommeil : 2 ateliers
 - Ces ateliers permettent de mieux gérer le stress au quotidien, de mieux dormir pour être en forme la journée, être bien dans son corps pour être bien dans sa tête
 - Les ateliers gestion du stress et du sommeil sont construits en 5 séances de 2 heures, et encadrés par une sophrologue diplômée

- Danger domestique : 1 atelier
 - Ces ateliers permettent d'exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins éventuels, d'alerter les secours, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours, préparation et passage du PSC1, animation d'atelier sur la thématique des Dangers Domestiques, temps individualisé de diagnostic des logements
 - Les ateliers danger domestique sont construits en 10 séances de 1 h 30 et encadrés par la Croix-Rouge.

5. MARPA

La MARPA ayant de grandes difficultés financières, il sera opportun d'étudier l'évolution du montant des loyers.

En 2021, La négociation du marché des copieurs de la CCTNP ayant été fructueuse (100 000€ d'économie sur 4 ans), il sera proposé à La MARPA d'en profiter.

Travaux : La MARPA doit faire l'objet d'une réhabilitation conséquente qui seront à programmer sur 2 exercices. Deux dossiers de demandes de subventions (CARSAT et département) ont été déposés en 2021 et permettront de financer une partie importante des dépenses.

6. Proposition d'évènement

En partenariat avec la MARPA et le centre autonomie de Flixecourt, il est envisagé de proposer aux administrés du territoire un forum sur les services à la personne.

L'objectif étant de redynamiser et faire connaître les différents services offerts sur notre territoire. Date prévisionnelle de l'action deuxième semestre 2022, les partenaires et lieu reste à déterminer. Une première rencontre est prévue après les vacances de février.

Par délibération du 18 février 2021, la CCTNP a pris la compétence MOBILITE. De nombreux objectifs ont, de ce fait, été identifiés dans le projet de territoire :

- e) Qualifier le besoin des populations en matière de mobilités et calibrer l'offre en fonction
- f) Permettre l'expérimentation et le déploiement de nouvelles solutions de mobilité
- g) Qualifier le besoin des populations en matière de mobilité et calibrer l'offre en fonction**

Afin d'être en mesure de mener à bien ce programme, il est nécessaire en 2022 de :

- Créer une commission au sein de la CCTNP dédiée aux mobilités
- D'élaborer un plan de mobilité simplifié pour lequel de nombreuses aides sont proposées par l'ADEME et la DREAL.



COMPÉTENCES FACULTATIVES

PERSPECTIVES 2022

CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

1. CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL (poursuite des travaux et ouverture du complexe prévu en septembre 2022)

- **Création de la société publique locale (SPL)**

Par délibération le 27 janvier 2022, la CCTNP a approuvé la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination (provisoire) est « Centre Aquatique communautaire Territoire Nord Picardie » ;

Il est prévu de fixer le montant du capital social de la société publique locale à 450 000 Euros. La souscription des actions par la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie est ainsi à hauteur de 66.67 %, soit la somme de 300 000 €uros.

Les statuts de la société publique locale approuvé le 27/01/2022 désignent le 1^{er} Vice-président, M. Masset, comme représentant permanent de la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale. Six sièges sont attribués aux mandataires pour représenter la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie au conseil d'administration de la société publique locale.

Dans le cadre de la SPL :

- Mise en fonds propres CCTNP 2022 : 200 000 €
- Subvention de complément de prix (soumis à TVA 2021) : 12 919 €
- Compensation d'obligation de service public (COSP) - hors champ TVA 2021 : 180 000 €
- Total à verser en 2022 : 392 919 €

2. ETABLISSEMENTS SPORTIFS SOUS LA COMPETENCE DE LA CCTNP

GYMNASE VILLERS-BOCAGE	Petit entretien de peinture Remplacement des luminaires existants par des éclairages LED
GYMNASE BERNAVILLE	Achat d'une autolaveuse Etude thermique et programme de réhabilitation complète 2023/2024.

PREVISIONS 2022 EN EROSION

3. L'investissement

Dans le cadre de l'investissement, plusieurs actions sont à prévoir cette année :

- La réalisation des ouvrages structurants sur le secteur du Doullennais avec le lancement de l'appel d'offres de travaux ce premier semestre.
- La Réalisation d'une note hydraulique sur le bassin versant de la Gézaincourtoise et celui de Flesselles conformément à la demande de l'AEAP afin vérifier par modélisation si on gère 80% d'une pluie décennale. Dans un même temps et à la suite des conventionnements exploitants /propriétaires, le dossier DIG/DLE sera déposé en DDTM.
- L'étude hydraulique sur les sous-bassins versants (SBV) du Bernavillois est en cours avec le commencement prévus des négociations propriétaires/exploitants en fin d'année.
- Dans le cadre des ouvrages structurants en place sur le secteur de Bocage-Hallue, une régularisation des acquisitions est à prévoir.
- Elaboration du cahier des charges pour le lancement de l'étude hydraulique sur les SBV de Bocage Hallue en identifiant les bassins qui posent aujourd'hui soucis et qui ne sont pas assez équiper en termes d'aménagements hydrauliques.

4. Le fonctionnement

- La mise en œuvre des plans de gestions des ouvrages du Bernavillois et du Bocage Hallue avec notamment la taille, le recepage, la restauration de fascine, l'entretien des fossés et des bassins. Concernant la réalisation de curage, notre marché à bon de commande est actif et nous permettra de continuer à curer cette année les ouvrages de Bocage Hallue en priorité.
- L'objectif de cette année est aussi de former notre équipe en régie sur l'utilisation des tablettes pour justifier de l'entretien des ouvrages et créer notre base de données.

PROJETS 2022

• Relais Petite Enfance (RPE)

- Renforcer la **communication du RPE** (nouvelle appellation, redynamiser le service, le rendre plus visible pour les familles).
- Mener des actions à destination **des familles** (Diagnostic).
- Engagement dans un travail autour des **missions renforcées** (RPE guichet unique et/ou valorisation du métier d'assistante maternelle) - Financement CAF + 3000€ par équipement
- **Journée événementielle** : le jeu fête les petits et/ou manifestation à destination des Assistantes Maternelles (AM).
- Projet **d'éveil à la nature** (acquisition de combinaisons enfants pour l'extérieur + intervention de partenaires et intervenants).
- Réimpulser une **dynamique d'animation**.
- Amorcer un travail **d'échanges des pratiques pour les AM**.
- Travail de partenariat sur le journal du RPE avec les puéricultrices PMI
- Achat de la maison et travaux pour nouveau lieu fixé à Doullens + aménagement.
- **Signalisation RPE** : changement de la plaque à Bernaville + plaque pour Doullens + supports différents pour Villers-Bocage (flamme ou roll up) – Subventions versées fin 2021 à hauteur de 1500€ par équipement (seront à rembourser si pas de dépenses faites, envoi des factures à la CAF).

• Enfance / Jeunesse

- **Diagnostic**, travail sur des perspectives révélées.
- Réflexion sur la répartition des Accueil Collectif des mineurs (**ACM**) pendant les petits périodes de vacances + **zones blanches**.
- **Optimisation du portail Famille**
- Fonctionnement des accueils de loisirs.
- Envisager un accueil de loisirs sur Grouches- Luchuel pour l'été 2022.
- Projet **aménagement** du CAJ de Villers-Bocage (remise en état du coin cuisine et aménagement plan de travail, faciliter l'accrochage au mur, fresque...)
- Travail de réflexion engagé pour la poursuite des ACM en gestion CCTNP ou délégation de service public (travail en collaboration avec les PEP) – convention PEP80 pour les ACM du Bernavillois reconduite pour 2022. 85 000€ d'avance puis réajustement en fonction des dépenses réelles.
- **Financement BAFA** participation financière à 50% pour 5 jeunes du territoire à hauteur de 2500 € (conventionnement avec la CAF pour financement).
- Travail d'écriture du projet éducatif CCTNP.
- **Transversalité** avec les services CCTNP (bibliothèques, services techniques, chantier d'insertion, RPE...)

• Scolaire :

La réflexion sur la compétence scolaire, qui ne s'applique que sur 26 communes de notre territoire depuis la naissance de la CCTNP au 1^{er} janvier 2017, continuera en 2022 afin de trouver le meilleur fonctionnement possible pour les élèves de la Communauté de communes.

Différents scénarios seront proposés lors de la prochaine conférence des maires le 25 mai 2022.

Les écoles continueront à être dotées des produits et équipements nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

INVESTISSEMENTS 2022

• Relais Petite Enfance

- Achat d'une maison rue Catherine Garcin à Doullens pour le RPE
- **Aménagement de l'espace** intérieur et extérieur de la maison

• Enfance / Jeunesse :

- Première tranche de travaux d'embellissement pour l'accueil de loisirs de Flesselles.

• Scolaire :

Les différents investissements listés ci-dessous bénéficient tous de subventions (Etat, région ou département) :

- Remplacement des menuiseries extérieures à l'école de Fienvillers
- Dotation de 5 classes mobiles pour les écoles
- Dotation des établissements scolaires d'ordinateurs, de TBI et de visualisateurs,
- Dotation de capteurs de CO2
- Remplacement des appareils pour la restauration scolaire. (Chambres froides, fours, lave-vaisselle...)
- Réfection complète du système d'assainissement de l'école d'Agenville
- À la suite de malfaçons lors de leur mise en œuvre, la rénovation des couvertures des écoles de Mézerolles et de Fienvillers seront programmées et prises en charge par les assurances

CONTEXTE

Budget primitif

Le budget primitif 2022 sera calqué sur le budget 2021 (BP + DM). La modulation de la répartition se fera à périmètre constant sur les charges à caractère générales. Quelques ajustements sur les postes de personnel seront amenés pour éviter les dépassements (personnels intermittents sous-évalués en 2021, fonds de concours bibliothèques avec l'entrée des personnels de Beauval et Beauquesne, dernier niveau des heures d'orchestre au collègue 3^{ème}).

Projet culturel de territoire

L'année 2022 fera l'objet de la rédaction du nouveau projet culturel de territoire 2022-2024. Document cadre et contractuel permettant d'accéder au soutien financier annuel du Conseil Départemental.

PROJETS 2022

- **Spectacle vivant**

- Saison culturelle : maintien du volume de programmation décentralisée tout public et jeune public à **pleine capacité** (18-19 spectacles en moyenne/saison). Le volume de spectacles scolaires est maintenu.
- **Festivals** : reconduction des conventionnements avec Brass Action et Culture à la ferme et étude du conventionnement avec « L'ahuri Sound Festival » de Candas sur le volet des musiques actuelles. Ce conventionnement permettrait un équilibrage sur les 3 ex-territoires.
- **Reconduction d'une co-production** d'un spectacle Jeune public : aide à la création (pris sur l'enveloppe programmation) rayonnement de territoire.

- **Bibliothèques**

- Convention des bibliothèques en réseau : fin de la convention 2019-2021 au 30 juin 2022. Mise en place de groupes de travail au premier semestre 2022 pour proposer une nouvelle convention de coopération au 1er juillet 2022 selon les orientations du diagnostic de lecture publique.
- Poursuite du programme d'animation et de formation à pleine capacité (CCTNP + BDS)
- Projet « portage de livres à domicile » (publics ainés ou empêchés). + acquisitions documents adaptés + matériel
- Intégration de deux nouvelles bibliothèques au sein du réseau, montée en charge de la dotation en ouvrages et matériels informatiques et outils numériques, intégration des personnels au fonds de concours.

- Formation : mise en place d'une formation à l'accompagnement à la conduite du changement dans le cadre de l'évolution du réseau.

- **Conservatoire à Rayonnement Intercommunal**

- **Développement de la classe d'Art dramatique** afin de faire rayonner la classe et d'élargir son nombre d'élèves, mise en place des séquences d'initiation en milieu scolaire et/ou établissements spécialisés.
- **Orchestre au collège** : ouverture de la 4^{ème} classe (niveau 3eme) septembre 2022.
- **Désignation du professeur Référent du pôle handicap** en charge des relations avec les familles et avec les établissements spécialisés. L'enseignant désigné aura également un volant d'heures d'enseignement auprès des publics à handicap lourds (heures d'instrument à réattribuer sur un autre professeur). Attribution de la NBI.

- **Cinéma**

- Bilan, évaluation et prospection en vue du renouvellement de la convention triennale de gestion du Tivoli. Mise en place d'un groupe de travail.

INVESTISSEMENTS 2021

- **Spectacle vivant :**

- **Kit communication** spectacle vivant/ culture CCTNP (flamme, bâche, présentoir mobile...).
- Renouvellement parc de matériel scénique vieillissant + investissement structure petite forme à monter en autonomie (BP investissement 5000€).

- **Bibliothèques :**

- Acquisition d'outils numériques pour moderniser l'offre de services des bibliothèques (Cf Diagnostic) (BP investissement 2500€).
- Equipement service portage de livres à domicile (bacs, documents, moyens).
- Equipement de jeux géants (jeux de société).

- **CRI :**

- Investissement parc instrumental (BP investissement 7000€) et acquisition d'outils pédagogiques numériques (BP investissement 2000€).
- Réalisation d'étagères (en interne) pour le parc instrumental du site de Doullens.

PERSPECTIVES 2021-2026

- **Conservatoire**

- Perspective R.H : recrutement d'un **accompagnateur piano** à disposition de toutes les classes dans le cadre de la formation des élèves tout au long de leur pratique instrumentale et préparation aux examens de fin de cycle, auditions, etc.
- Jurys d'examen : prise en charge des frais de transport et repas pour les examinateurs.
- Réflexion sur la création d'un poste de régisseur (recrutement interne).

- **Spectacle vivant**

- Mise en œuvre de résidences de territoire dans le cadre d'appel à projets (CD80, Région) par le biais d'un médium artistique (théâtre, cinéma, arts plastique), aller à la rencontre des habitants. Ce type de projet est vecteur d'appropriation territoriale ludique, de vivre ensemble, de mobilité, de mixité sociale et intergénérationnelle. Il favorise également la transversalité interservices. Il doit s'inscrire dans un temps long idéalement 3 années.
- Intégration du Projet Culturel Territorial (PCT) 2022-2024 au projet de territoire : questionnement sur la pertinence d'un 3ème lieu mixte (salle de spectacle / médiathèque / conservatoire/ RAM / ALSH...).

- **Bibliothèques**

- Mise en œuvre d'un contrat territoire lecture pour donner suite au diagnostic du réseau en 2021.
- Projet signalétique « réseau de bibliothèques » reporté en attente de la nouvelle convention.

PREVISION 2022 : BATIMENTS

1. Les bâtiments :

Les projets 2022 s'inscrivent dans la continuité de 2021 afin de promouvoir de manière constante le service rendu :

BATIMENT CONCERNE	TYPE DE TRAVAUX	REMARQUES D'AMELIORATION
AGORA	Aménagement de l'accueil Réorganisation des bureaux Remplacement de la porte d'entrée principale Entretien des pierres et briques de la façade extérieure Diagnostic thermique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80).	Les travaux d'amélioration concernent tous les travaux visant à améliorer l'aspect, l'état et la classe de consommation énergétique du bâtiment.
AAGV	Petit entretien : restauration de l'automate.	Permet le suivi et la facturation des consommations électricité et fluides
ANTENNE BERNAVILLE	Réflexion sur la création d'une pépinière d'entreprises.	De pouvoir toujours faire vivre le bâtiment
ANTENNE VILLERS-BOCAGE	Réorganisation des locaux et création de 2 bureaux. Petits travaux : peinture, film occultant. Diagnostic thermique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80).	Permettre au bâtiment de pouvoir intégrer de nouveaux agents à la suite de la prise de compétence de l'assainissement ainsi qu'à l'adoption de la nouvelle organisation interne
NAOURS	Entretien du logement d'urgence : démoissage et nettoyage des caches moineaux, achat de mobilier.	Permet à une famille de pouvoir être accueillie de manière urgente
GENDARMERIE VILLERS-BOCAGE	Traitement anti mousse pour les façades.	Permettre un entretien suivi du bâtiment
GENDARMERIE BERNAVILLE	Lancement du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. Un terrain est à l'étude. Il faudra rechercher un bailleur social pour la reprise de l'existant.	Améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes
HÔTEL D'ENTREPRISES BERNAVILLE	Garantie décennale, Toiture du tertiaire à revoir suite dommages	Faire le suivi des assurances pour garder le bâtiment sain

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SOUS LA COMPETENCE DE LA CCTNP

BATIMENT CONCERNE	TYPE DE TRAVAUX	REMARQUES D'AMELIORATION
AGENVILLE	Remplacement du Système d'assainissement Diagnostic énergétique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80)	
BERNAVILLE	Réparation de la toiture, entretien des caches moineaux et gouttières, fourniture et pose de buts conformes à la réglementation 1 ^{ère} tranche de remise en peinture et remplacement des sols Diagnostic énergétique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80)	
CANDAS	Mise en place d'un garage à vélo et structure de jeux Diagnostic énergétique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80)	
FIENVILLERS	Entretien de la toiture (sous garantie) Remplacement des menuiseries Diagnostic énergétique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80)	
MEZEROLLES	Réparation toiture Traitement anti mousse Diagnostic énergétique en lien avec Territoire d'énergie de la Somme (FDE80)	